

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 3 mai 2021 à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

FÉLICITATIONS

- 10.04** Féliciter et offrir les meilleurs voeux du conseil à Madame Fernande Péladeau, qui célébrera son centième anniversaire.
- 10.05** Féliciter et offrir les meilleurs voeux du conseil à Mme Palmira Zaino et M. Antonio D'Argenio à l'occasion de leur 72e anniversaire de mariage
- 10.06** Féliciter et offrir les meilleurs voeux du conseil à Mme Judy Panetta et M. Cesar Mio qui célèbrent leur 45e anniversaire de mariage.

PROCÈS-VERBAL

- 10.07** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2021.
- 10.08** Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 avril 2021
1212363033
- 10.09** Accepter les dépôts des comptes rendus du comité de mobilité et de circulation du 22 février et du 22 mars 2021.
1217151014
- 10.10** Déposer une pétition concernant la circulation sur les rues Béique et Gloria et la transmettre au comité de mobilité et de circulation pour étude et rapport
1212365009

20 – Affaires contractuelles

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT, DE SERVICES ET PROFESSIONNELS

20.01 Accorder un contrat de 124 173 \$, taxes incluses, à Jardin Groupe Design pour effectuer des travaux d'entretien de plates bandes pour les années 2021 et 2022, avec option de renouvellement pour l'année 2023.

1216598001

20.02 Accorder un contrat aux Entrepreneurs paysagiste Strathmore, au montant de 898 759,58 \$, taxes incluses, pour les travaux d'élagage cyclique des arbres de l'arrondissement de LaSalle pour les années 2021, 2022 et 2023.

1216598002

20.03 Accorder un contrat à Techniparc pour l'exécution des travaux de réfection du terrain de soccer en gazon naturel au parc adjacent à la mairie de l'arrondissement pour une dépense totale de 253 372,71 \$, taxes, contingences et incidences incluses et autoriser une appropriation de surplus maximum de 75 000 \$

1217151013

20.04 Accorder un contrat à Pavages Métropolitain pour des travaux de revêtement bitumineux des rues Gérald, Tittley, Knowlton, Terrasse Churchill et la configuration de l'intersection du boulevard LaSalle et 90e Avenue pour une dépense totale de 4 013 113,75 \$, taxes, contingences et incidences incluses, et autoriser l'affectation d'un montant de 2 000 000 \$ du surplus d'arrondissement pour le financement de ce contrat.

1217151015

20.05 Accorder un contrat à Loisselle Inc. pour des travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur l'avenue Lafleur entre Airlie et Walklyn pour une dépense totale de 2 397 115,58 \$, taxes, contingences et incidences incluses,

1217151016

20.06 Accorder un contrat aux Constructions P.R.V. pour des travaux d'aménagement d'une terrasse à la mairie de l'arrondissement pour une dépense totale de 564 904,04 \$, taxes, contingences et incidences incluses et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement d'un montant de 515 834 \$, pour le financement de ces travaux.

1210269004

20.07 Accorder un contrat de 346 419,68 \$, taxes incluses, à l'Entrepreneur paysagiste Strathmore pour le service d'abattage d'arbre forfaitaire et autres travaux arboricoles à taux horaire à l'arrondissement pour les années 2021, 2022 et 2023.

1216598003

ENTENTE

20.08 Autoriser la signature de l'entente de service à intervenir avec le Service de police de la Ville de Montréal pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine dans l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 111 014,14 \$ à cette fin.

1217551009

20.09 Approuver la signature de l'entente avec le Centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys régissant l'implantation d'un système d'éclairage et l'utilisation du terrain sportif extérieur adjacent à une nouvelle école secondaire. Accorder une

contribution financière pour une somme maximale de 750 000 \$ à cet effet et autoriser une appropriation des surplus de l'arrondissement pour financer cette contribution.

1217551006

20.10 Autoriser la signature de la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'arrondissement de LaSalle pour la coordination de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année 2021 et accorder une contribution de 71 701 \$ à cette fin, incluant toutes les taxes applicables.

1214629001

20.11 Autoriser la signature de la convention à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle CKVL 100,1 pour la promotion des activités des organismes et des partenaires de l'arrondissement de LaSalle pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023. Autoriser une dépense maximale de 60 000 \$ à cette fin, taxes incluses si applicables.

1217551011

20.12 Autoriser la signature de l'entente de prêt à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle pour le prêt de locaux administratifs pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 et abroger la résolution CA21 20 0092.

1217551010

30 – Administration et finances

ÉVÉNEMENT

30.01 Approuver la liste des projets du Budget participatif de Montréal 2021 à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en oeuvre sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

1217405001

30.02 Autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

1217551012

30.03 Autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle et la paroisse Madre dei Crisitiani à réaliser une vente de fleurs dans le cadre de la Fête des Mères au profit de la Fondation de l'Hôpital LaSalle, les 8 et 9 mai 2021.

1218419003

30.04 Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 mars au 13 avril 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2021.

1213035004

40 – Réglementation

ADOPTION

40.01 Adopter le règlement LAS-0060-1 amendant le règlement sur l'occupation du domaine public afin d'encadrer les occupations périodiques du domaine public à des fins de café-terrasse et de placotoir sur la rue Centrale et sur la rue Édouard ainsi que d'apporter certaines corrections techniques

1212363030

40.02 Adopter le règlement LAS-0141-1 établissant les tarifs
1212365006

40.03 Adopter le second projet de résolution PP-28 visant à autoriser, sur le lot numéro 1 930 274 (anciennement 9590, rue Clément), la construction d'un complexe multifamilial de 157 logements avec des modifications aux annexes C et D.
1212363023

40.04 Adopter le second projet de résolution PP-29 visant à autoriser sur le lot numéro 1 234 787 (8585, boul. LaSalle) le déplacement de la maison existante et la construction de 16 habitations unifamiliales et abroger la résolution CA21 20 0066
1212365008

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

40.05 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 1 234 352 (66e Avenue)
1212363034

40.06 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la démolition d'une habitation unifamiliale située au 146, 68e Avenue
1212363035

40.07 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale située sur le lot numéro 1 234 283 (68e Avenue)
1212363036

40.08 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade d'une habitation trifamiliale située au 319, 9e Avenue
1212363037

40.09 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade d'un bâtiment commercial situé au 7663, rue Centrale
1212363038

40.10 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'aménagement d'une nouvelle entrée commerciale au bâtiment situé au 7077, boulevard Newman, local 5070
1212363039

40.11 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures sur la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 413, 9e Avenue
1212363040

40.12 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 7877, boulevard LaSalle

1212363042

- 40.13** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 7713, boulevard LaSalle

1212363041

- 40.14** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la démolition de la partie bureau et service située en façade et la construction d'un nouvel espace bureau et service sur trois étages en cour avant, d'un bâtiment industriel situé aux 5005 à 5011, rue Irwin

1212363044

NETTOYAGE DE TERRAINS

- 40.15** Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles

1212363045

DOMAINE PUBLIC

- 40.16** Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de mars 2021

1212363032

OPÉRATION CADASTRALE

- 40.17** Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, au montant de 58 190,08 \$ pour une demande de permis de construction visant la construction d'un bâtiment multifamilial de 21 logements sur le lot numéro 6 402 830 (boul. Bishop-Power)

1212363031

- 40.18** Accorder une exemption de quatorze (14) cases de stationnement pour le bâtiment situé au 7580, rue Centrale

1212363046

50 – Ressources humaines

- 50.01** Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

1216456003

60 – Information

- 60.01** Dépôt de documents - rapports de la Direction de l'aménagement urbain

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1212363033

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 avril 2021

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 avril 2021.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-22 16:18

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1212363033**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 avril 2021

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 avril 2021.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2021-04-22



Dossier # : 1217151014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les dépôts des comptes rendus du comité de mobilité et de circulation du 22 février et du 22 mars 2021.

D'accepter les dépôts des comptes rendus du comité de mobilité et de circulation du 22 février et du 22 mars 2021.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-22 17:03

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1217151014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les dépôts des comptes rendus du comité de mobilité et de circulation du 22 février et du 22 mars 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

Accepter les dépôts des comptes rendus du comité de mobilité et de circulation du 22 février et du 22 mars 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-21

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1212365009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer une pétition concernant la circulation sur les rues Béique et Gloria et la transmettre au comité de mobilité et de circulation pour étude et rapport

De déposer une pétition concernant la circulation sur les rues Béique et Gloria et la transmettre au comité de mobilité et de circulation pour étude et rapport

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-27 14:09

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1212365009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer une pétition concernant la circulation sur les rues Béique et Gloria et la transmettre au comité de mobilité et de circulation pour étude et rapport

CONTENU**CONTEXTE**

Dépôt d'une pétition des résidents des rues Béique, Gloria et des rues avoisinantes concernant des problèmes de circulation,

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt d'une pétition concernant la circulation sur les rues Béique et Gloria et transmission au comité de mobilité et de circulation pour étude et rapport

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2021-04-26



Dossier # : 1216598001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Jardin Groupe Design inc pour effectuer des travaux d'entretien de plates bandes à l'arrondissement de LaSalle. Contrat d'un montant de 124 173 \$ taxes incluses, pour les années 2021 et 2022, avec option de renouvellement pour l'année 2023. Appel d'offres public 21-18564 – (4 soumissionnaires).

D'accorder un contrat à Jardin Groupe Design inc pour effectuer des travaux d'entretien de plates bandes à l'arrondissement de LaSalle. Contrat d'un montant de 124 173 \$ taxes incluses, pour les années 2021 et 2022, avec option de renouvellement pour l'année 2023. Appel d'offres public 21-18564 – (4 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-04-26 08:35

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1216598001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Jardin Groupe Design inc pour effectuer des travaux d'entretien de plates bandes à l'arrondissement de LaSalle. Contrat d'un montant de 124 173 \$ taxes incluses, pour les années 2021 et 2022, avec option de renouvellement pour l'année 2023. Appel d'offres public 21-18564 – (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle, désire retenir les services d'une entreprise afin de réaliser l'entretien des massifs de végétaux, situés dans l'arrondissement de LaSalle. Plus de soixante (60) sites sont prévus pour l'entretien des massifs de végétaux dans l'arrondissement. Un appel d'offres public a donc été publié le 22 février 2021 afin de trouver une entreprise pour effectuer ce contrat pour les années 2021 et 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1206598009 du 25 juin 2020 : D'accorder un contrat gré à gré à Multifleurs Plus pour effectuer des travaux d'entretien de plates bandes à l'arrondissement de LaSalle au montant total de 99 649,12 \$ taxes incluses, pour l'année 2020

CA19 20 0314 du 8 juillet 2019 (1196598005) : D'accorder un contrat de 84 621,60 \$, taxes incluses à Multifleurs Plus pour effectuer les travaux d'entretien de plates-bandes et de cuvettes d'arbres dans l'arrondissement de LaSalle pour la période estivale 2019, suite à l'appel d'offres sur invitation 19-17616 - (2 soumissionnaires).

D1183837002 du 22 juin 2018 (2183837002) : D'accorder un contrat à Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour effectuer des travaux d'entretien des massifs et des cuvettes, des jeunes arbres pour l'arrondissement de LaSalle - Contrat d'un montant total de 56 166,61\$ taxes incluses, pour l'année 2018. Appel d'offres sur invitation 18-16976 – (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Les travaux d'entretien inclus dans le présent contrat sont d'une surface de 16 000m.ca. pour les 2 premiers cycles d'entretien et de 4 000m.ca. pour le dernier cycle.

JUSTIFICATION

Suite à l'ouverture de l'appel d'offres public no 21-18564, quatre (4) firmes travaillant dans le domaine ont déposé des soumissions, trois sont non conformes administrativement.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, la Ville de Montréal et l'arrondissement de LaSalle ne peuvent que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et ne se sont pas rendus non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles, l'arrondissement est tenu, sauf exception, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Jardin Groupe Design inc le seul soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de 124 173 \$ taxes incluses, pour les années 2021 et 2022, avec option de renouvellement pour l'année 2023.

Il faut également noter que cette entreprise opère également sous le nom Services Paysagers Dominique Filion, dont le Numéro d'Entreprise Québec est le même que celui de Jardins Groupe Design Inc.

Étant donné la grande quantité de massifs, le personnel de l'arrondissement ne peut réaliser la totalité de l'entretien. La firme vient donc appuyer les employés de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier pour 2021 et 2022, soit 124 173 \$, taxes incluses, sera entièrement financé par le budget de fonctionnement de LaSalle comme suit:

Pour 2021 :

Montant avant taxes Montant net Montant taxes incluses

54 000,00\$ 56 693,25\$ 62 086,50 \$

Pour 2022 :

Montant avant taxes Montant net Montant taxes incluses

54 000,00 \$ 56 693,25\$ 62 086,50 \$

Un bon de commande sera émis pour 2021, si le montant prévu pour 2021 n'est pas utilisé complètement, le solde restant pourra être utilisé pour 2022. Dans le cas contraire, si le montant prévu pour 2021 est utilisé complètement, le bon de commande pourra être augmenté pour payer les factures, sans dépasser le montant total du contrat soit 124 173 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'était pas octroyé, les massifs ne pourraient être entretenus correctement pendant l'été.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Hugues KYONGO M'NYAMPARA)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 8 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime Ubner SAUVEUR
C/D Voirie et Parcs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-08

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre DUPUIS
Directeur



Dossier # : 1216598002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée, au montant de 898 759,58 \$, taxes incluses, pour les travaux d'élagage cyclique des arbres de l'arrondissement de LaSalle pour les années 2021, 2022 et 2023, appel d'offres public 21-18687.

D'accorder un contrat aux Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée, au montant de 898 759,58 \$, taxes incluses, pour les travaux d'élagage cyclique des arbres de l'arrondissement LaSalle pour les années 2021, 2022 et 2023, appel d'offres public 21-18687.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-04-26 08:36

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1216598002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée, au montant de 898 759,58 \$, taxes incluses, pour les travaux d'égavage cyclique des arbres de l'arrondissement de LaSalle pour les années 2021, 2022 et 2023, appel d'offres public 21-18687.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle possède un patrimoine arboricole qui doit être entretenu afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, tout en permettant une saine gestion de la forêt urbaine. Une grande partie des travaux d'entretien des arbres est faite en sous-traitance, une proportion des travaux d'entretien ponctuels sont faits en régie. Les travaux sollicités seront exécutés principalement sur les arbres d'alignement de rues, mais aussi dans les parcs et les espaces verts, et ce sur l'ensemble du domaine public de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CA18 20 0381 adoptée le mardi 4 septembre 2018 (1183837001) :
D'accorder un contrat au montant 1 047 537,23 \$, taxes incluses, à l'entreprise Services d'Arbres Primeau inc. pour des travaux d'égavage d'arbres systématique durant la période de septembre 2018 au 31 décembre 2020, conformément à l'appel d'offres 18-17154 - A89 (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

La majorité des travaux d'égavage à être exécutés entrent dans les catégories suivantes: égavage complet; rehaussement de cime; dégagement de structures et taille de formation.

JUSTIFICATION

Suite à l'ouverture de l'appel d'offres public no 21-18687, trois (3) firmes travaillant dans le domaine ont déposé des soumissions, les trois sont conformes administrativement, le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		
Firmes soumissionnaires	(incluant taxes) Prix de base	Total
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée	898 759,58 \$	898 759,58 \$

Arboriculture de Beauce inc	935 896,50 \$	935 896,50 \$
Arbo-Design inc.	1 261 802,45 \$	1 261 802,45 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		1 052 089,78 \$
Coût moyen des soumissions conformes		1 032 152,84 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		14,84
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)		363 042,87 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		40,39
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		(153 330,20 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		(14,57)
Écart entre la 2e plus basse et la plus basse (\$)		37 136,92 \$
Écart entre la 2e plus basse et la plus basse (%)		4,13

EXPLICATIONS DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 14,57 % inférieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, la Ville de Montréal et l'arrondissement de LaSalle ne peuvent que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et ne se sont pas rendus non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles, l'arrondissement est tenu, sauf exception, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Itée le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer les dépenses telles que ci-dessous : Montant de 2021

Montant avant taxes Montant net Montant taxes incluses
254 350,00 \$ 267 035,71 \$ 292 438,91 \$

Montant de 2022

Montant avant taxes Montant net Montant taxes incluses
259 850,00 \$ 272 810,02 \$ 298 762,54 \$

Montant de 2023

Montant avant taxes Montant net Montant taxes incluses
267 500,00 \$ 280 841,56 \$ 307 558,13 \$

Un bon de commande sera émis pour chaque année calendrier. Les montants peuvent être utilisés dans l'une ou l'autre des années du contrat selon l'avancement des travaux et les disponibilités financières, sans toutefois dépasser le montant total autorisé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entretien des arbres contribue à la saine gestion de la forêt urbaine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux s'échelonnent dès l'octroi du contrat, et ce jusqu'au 31 décembre 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Patrice P BLANCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 15 avril 2021

Maxime Ubner SAUVEUR
C/D Voirie et Parcs

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>



Dossier # : 1217151013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Techniparc (9032-2454 Québec Inc.), pour l'exécution des travaux de réfection du terrain de soccer en gazon naturel au parc adjacent à la mairie de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 253 372,71 \$ taxes incluses (contrat : 207 280,62 \$ + contingences: 31 092,09 \$ + incidences: 15 000,00 \$) – Appel d'offres public n° 669157 - Contrat A.P.21- 1856 (10 soumissionnaires) et autoriser une appropriation de surplus maximum de 75 000 \$

D'autoriser une dépense maximale de 253 372,71 \$, taxes incluses, comprenant le contrat, les contingences et les incidences, le cas échéant, pour des travaux de réfection du terrain de soccer en gazon naturel au parc adjacent à la mairie de l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder à Techniparc (9032-2454 Québec Inc.) le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 238 372,71 \$, taxes incluses (contrat : 207 280,62 \$ + contingences 31 092,09 \$ le cas échéant) conformément aux documents de l'appel d'offres 669157 et autoriser une appropriation de surplus maximum de 75 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-23 09:34

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217151013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Techniparc (9032-2454 Québec Inc.), pour l'exécution des travaux de réfection du terrain de soccer en gazon naturel au parc adjacent à la mairie de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 253 372,71 \$ taxes incluses (contrat : 207 280,62 \$ + contingences: 31 092,09 \$ + incidences: 15 000,00 \$ \$) – Appel d'offres public n° 669157 - Contrat A.P.21-1856 (10 soumissionnaires) et autoriser une appropriation de surplus maximum de 75 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le terrain de soccer en gazon naturel au parc adjacent à la mairie de l'arrondissement de LaSalle est situé sur la rue Dupras. L'arrondissement de LaSalle désire faire la réfection de ce terrain étant donné sa dégradation importante.

Les travaux consistent à la reconstruction de la surface du terrain de soccer et de sa fondation incluant le gazonnement, drainage et la fourniture de mobiliers réglementaires.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres pour les travaux de réfection du terrain de soccer en gazon naturel au parc adjacent à la mairie de l'arrondissement de LaSalle a été publié sur le site électronique du SEAO le 18 février 2021. Un délai de 34 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 mars 2021. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Quatre(4) addenda ont été émis concernant des aspects administratifs et techniques

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Sommairement, les travaux comprendront notamment, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Reconstruction du drainage;
- Fourniture et pose de terre de culture et de gazon;
- Reconstruction d'une piste d'avertissement de 2,5 m de largeur;
- Fourniture et installation de poteaux de ligne de jeu;
- Fourniture et installation de buts, incluant les ancrages;
- D'autres ouvrages connexes.

Quinze (15) entreprises travaillant dans le domaine de construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et dix (10) ont déposé une soumission, soit 66,67% des preneurs du cahier des charges.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)	
		Prix de base	Total
Firmes soumissionnaires			
1	9032-2454 QUÉBEC INC.(Techniparc)	207 280,62 \$	207 280,62 \$
2	GESTION S. FORGET INC.	259 379,00 \$	259 379,00 \$
3	LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC.	264 270,04 \$	264 270,04 \$
4	URBEX CONSTRUCTION INC	296 387,15 \$	296 387,15 \$
5	LANCO AMÉNAGEMENT INC.	298 935,00 \$	298 935,00 \$
6	LES ENTREPRISES J. PICCIONI INC.	300 814,84 \$	300 814,84 \$
7	CONSTRUCTION PIRAVIC INC.	323 651,18 \$	323 651,18 \$
8	9311-9576 Québec inc.(EMC Services Construction)	328 355,38 \$	328 355,38 \$
9	Motexa Inc.	334 065,61 \$	334 065,61 \$
10	GROUPE DAMEX INC.	349 610,23 \$	349 610,23 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		425 867,40 \$	425 867,40 \$
Coût moyen des soumissions conformes			296 274,91 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			42,93
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			142 329,61 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			68,67
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-218 586,78 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			(51,33)
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)			52 098,38 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)			25,13

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de **51,33%** inférieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1. L'AMP n'est pas nécessaire pour ce dossier décisionnel. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Considérant que ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Techniparc (9032-2454 Québec Inc.), le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges pour un montant de 207 280,62 \$, toutes taxes incluses.

Dans le cadre des travaux de réfection du terrain de soccer en gazon naturel au parc adjacent à la mairie de l'arrondissement de LaSalle, le montant total des contingences afin de couvrir les travaux imprévus est de 31 092,09 \$, taxes incluses, correspondant à 15 % du coût des travaux.

Un montant total de 15 000,00 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses des travaux. Ces dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de fourniture de mobilier, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 231 363,06 \$ nette de ristournes sera financée comme suit :

156 363,06 \$ par le PTI Parcs de l'arrondissement de LaSalle

75 000,00 \$ par le surplus de l'arrondissement de LaSalle

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il faudra informer les utilisateurs des travaux si nécessaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat CA : Mai 2021
Début des travaux : Août 2021
Fin des travaux : Septembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2021-04-20



Dossier # : 1217151015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavages Métropolitain Inc., pour des travaux de revêtement bitumineux des rues Gérald, Tittley, Knowlton, Terrasse Churchill et la configuration de l'intersection du boulevard LaSalle et 90e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle- Dépense totale de 4 013 113,75 \$, taxes incluses, (contrat: 3 624 552,54 \$ + contingences 273 586,21 \$ + incidences: 114 975,00 \$) et autoriser l'affectation d'un montant de 2 000 000,00 \$ du surplus d'arrondissement pour le financement de ce contrat - Appel d'offres public 668390, contrat R.B.21-1853 (4 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 3 887 198,78 \$, taxes incluses, comprenant le contrat et les contingences , le cas échéant, pour des travaux de revêtement bitumineux des rues Gérald, Tittley, Knowlton, Terrasse Churchill et la configuration de l'intersection du boulevard LaSalle et 90e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle et d'autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement pour le financement de ce contrat.

D'accorder à Pavages Métropolitain Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 013 113,75 \$, taxes incluses (contrat : 3 624 552,54 \$ + contingences 273 586,21 \$ + incidences 114 975,00 \$) conformément aux documents de l'appel d'offres 668390 et autoriser l'affectation d'un montant de 2 000 000,00 du surplus d'arrondissement pour le financement de ce contrat.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-28 11:25

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217151015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavages Métropolitain Inc., pour des travaux de revêtement bitumineux des rues Gérald, Tittley, Knowlton, Terrasse Churchill et la configuration de l'intersection du boulevard LaSalle et 90e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle- Dépense totale de 4 013 113,75 \$, taxes incluses, (contrat: 3 624 552,54 \$ + contingences 273 586,21 \$ + incidences: 114 975,00 \$) et autoriser l'affectation d'un montant de 2 000 000,00 \$ du surplus d'arrondissement pour le financement de ce contrat - Appel d'offres public 668390, contrat R.B.21-1853 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle désire poursuivre son programme de réfection routière afin d'offrir aux citoyens des rues sécuritaires et de bonne qualité. Dans ce but, nous prévoyons réaliser des travaux de réfection de revêtement bitumineux des rues Gérald, Tittley, Knowlton, Terrasse Churchill et la configuration de l'intersection du boulevard LaSalle et 90e Avenue (PRR et PCPR 2021) dans l'arrondissement de LaSalle.

Ces rues, situées sur le réseau local de l'arrondissement, ont été choisies selon les indices de dégradation mesurés lors des auscultations réalisées pour le plan directeur de la Ville de Montréal. Les travaux de voirie nécessaire sur le boul. LaSalle, rue artérielle, sont liés aux travaux de la halte bonheur de la 90e Avenue planifié en 2021.

Le 21 août 2017, la Ville de Montréal a adopté un nouveau règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb (ESP) (Règlement 17-078) et ensuite intégré dans le nouveau règlement 20-30. L'arrondissement de LaSalle doit procéder à la reconstruction de la section du branchement d'eau jusqu'à la vanne d'arrêt intérieur lorsque des travaux sont planifiés par la Ville.

Dans le présent projet, la DRE a réalisé de dépistage des ESP par la technique du Palintest étant donné le faible potentiel de rencontrer ce type de matériau dans les rues de notre contrat. Il est prévu une quantité prévisionnelle dans le bordereau de prix afin de remplacer les entrées de service en plomb.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié sur le site électronique du SEAO pour des travaux de réfection de revêtement bitumineux des rues Gérald, Tittley, Knowlton, Terrasse Churchill et la configuration de l'intersection du boulevard LaSalle et 90e Avenue (PRR et PCPR 2021) dans l'arrondissement de LaSalle. Les documents d'appel d'offres étaient disponibles le 22 mars 2021. Un délai de 21 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13

avril 2021 à 13 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Deux addenda ont été émis :

No 1 : Précisions sur COVID

No 2 : Précisions sur différents éléments Clauses Techniques et administratives

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0062 - 7 février 2021 - D'adopter le règlement LAS-0142 autorisant un emprunt de 1 445 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CA19 20 0023 - 14 janvier 2019 - Adoption du règlement LAS-0124 autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie

CA19 20 0201 - 6 mai 2019 - D'autoriser une dépense maximale de 4 880 119,37 \$, taxes, contingences et tous les frais incidents inclus, le cas échéant, pour des travaux de réfection de revêtement bitumineux de la 76e Avenue, des rues Bernie, Desaulniers, Sénécal et Béique (PRR 2019) dans l'arrondissement de LaSalle, et comprenant également tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à Eurovia Québec Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 398 695,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 582042.

CA18 20 0197 - 7 mai 2018 - Autoriser une dépense de 7 103 741,37 \$ pour des travaux de réfection de revêtement bitumineux des rues Hull, Giguère, Bayne, Parent, Béique, 76e Avenue, Lacharité et Sénécal et accorder à Les Pavages Chenail Inc. un contrat de 6 416 736,77 \$.

- **CE21 0240 - 17 février 2021** - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 \$ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb. 1218126001

- **CM21 0443 - 20 avril 2021 (1218126002)** - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville de Montréal ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

DESCRIPTION

L'arrondissement de LaSalle a procédé à un appel d'offres afin d'effectuer des travaux de remplacement de revêtement bitumineux, de trottoirs et de fondation de rues. Les rues répondent préférentiellement aux critères suivants :

- o Les vérifications d'usage ont été faites auprès de la DRE et aucuns travaux ne sont planifiés;
- o Les travaux seront réalisés en 2021;
- o Les projets retenus constituent un investissement additionnel dans la voirie locale;

Les travaux sur les rues locales suivantes seront payés par l'arrondissement.

PRR :

- Gérald, de Champlain à Churchill
- Tittley, de Payant à Salley

PCPR :

- Knowlton de Magog à Brome
- Terrasse Churchill

Modification géométrique :

- Boul. LaSalle à l'intersection de la 90e Avenue: Modification reliée à la halte dans le parc riverain

Sommairement, les travaux consistent à effectuer la reconstruction du revêtement bitumineux et de la fondation de plusieurs rues locales. Le type de réfection a été choisi en fonction de l'âge de la conduite d'aqueduc, du type et de l'épaisseur du sol présent sous le pavage existant et des recommandations d'un laboratoire. Les méthodes de réfection choisies sont :

- Le remplacement complet de la chaussée existante par une nouvelle fondation et un nouveau revêtement bitumineux dans le cadre de travaux de type PRR
- L'enlèvement du pavage, l'excavation d'environ 100 mm de pierre, la mise en place de pierre concassée et d'un nouveau revêtement bitumineux dans le cadre de travaux de type PCPR et la modification géométrique du boul. Lasalle.

Le remplacement des entrées de service en plomb sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme de réfection routière de diverses rues de l'arrondissement est inclus dans le présent contrat afin de respecter l'engagement que la Ville de Montréal a pris auprès du Ministère de l'Environnement de remplacer toutes les entrées de service en plomb avant l'année 2026. Puisque l'intervention effectuée sur la chaussée a une durée de vie utile de plus de 10 ans, il s'avère donc nécessaire d'effectuer ces travaux afin de respecter l'engagement.

Les coûts des travaux de remplacement des entrées de services en plomb sont assumés à 100 % par la DRE et sont définis dans l'intervention du Service des finances. Ces travaux seront réalisés pendant l'année 2021. .

Le remplacement des entrées de service en plomb (directive SE-DRE-SE-D-2020) s'inscrit dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Il fait partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits. Les coûts assumés par la DRE pour les travaux de remplacement des entrées de service en plomb faisant partie de ce contrat, sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux se feront en 2021.

L'arrondissement de LaSalle agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, l'arrondissement doit effectuer et assurer la saisie des données dans les tableaux RDR qui leur sont dédiés.

JUSTIFICATION

Douze (12) entreprises ont pris possession des documents et quatre (4) nous ont soumis des prix, soit 30% des preneurs de cahier des charges. Le procès verbal de l'ouverture de soumissions est annexé au présent sommaire en pièces jointes ainsi que l'analyse des soumissions.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée et le montant de l'octroi.

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)	
		Prix de base	Total
Firmes soumissionnaires			
1	PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	3 624 552,53 \$	3 624 552,54 \$
2	CHAREX INC.	3 823 878,93 \$	3 823 878,93 \$
3	DEMIX CONSTRUCTION	4 034 859,22 \$	4 034 859,22 \$
4	Eurovia Québec Construction Inc.	4 107 889,63 \$	4 107 889,63 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		3 319 926,06 \$	3 319 926,06 \$
Coût moyen des soumissions conformes			3 897 795,08 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			7,54
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			483 337,10 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			13,34
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			304 626,47 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			9,18
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)			199 326,40 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)			5,50

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture de la soumission, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 9.18 % supérieur au montant de l'estimation, ce qui correspond aux barèmes de la Ville.

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1.

Pavages Métropolitain Inc. a une autorisation de conclure un contrat public par l'AMP (3000157721) valide jusqu'au 18 mars 2024.

Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Pavages Métropolitain Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de 3 624 552,54 \$ (taxes incluses) auquel est ajouté un montant de 114 975,00 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels des interventions requises par des utilités publiques, des frais de laboratoire et spécifiquement la gestion des sols contaminés, etc.

Des contingences sont prévues pour la DRE et pour LaSalle soit un montant de 273 586,21 \$ (taxes incluses) et sont ajoutés au présent sommaire afin de couvrir les travaux imprévus.

	LaSalle	DRE	Total
Contingences	220 672,91 \$	17 279,87 \$	237 952,78 \$
+ TPS (5%)	11 033,65 \$	863,99 \$	11 897,64 \$
+ TVQ (9,975%)	22 012,12 \$	1 723,67 \$	23 735,79 \$
Total	253 718,68 \$	19 867,54 \$	273 586,21 \$

En résumé

	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)	%
Contrat payé par l'arrondissement	2 905 614,78 \$	145 280,74 \$	289 835,07 \$	3 340 730,59 \$	3 050 532,31 \$	
Contingences 7%	220 672,91 \$	11 033,65 \$	22 012,12 \$	253 718,68 \$	231 678,97 \$	
Incidence	100 000,00 \$	5 000,00 \$	9 975,00 \$	114 975,00 \$	104 987,50 \$	
Total payé par l'arrondissement	3 226 287,69 \$	161 314,38 \$	321 822,20 \$	3 709 424,27 \$	<u>3 387 198,78 \$</u>	<u>92,43%</u>
Contrat payé par DRE	246 855,36 \$	12 342,77 \$	24 623,82 \$	283 821,94 \$	259 167,27 \$	
Contingences 7%	17 279,87 \$	863,99 \$	1 723,67 \$	19 867,54 \$	18 141,71 \$	
Incidence		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Total payé par DRE	264 135,23 \$	13 206,76 \$	26 347,49 \$	303 689,48 \$	<u>277 308,97 \$</u>	<u>7,57%</u>
TOTAL DU PROJET	3 490 422,92 \$	174 521,15 \$	348 169,69 \$	4 013 113,75 \$	3 664 507,76 \$	100,00%

Plus précisément pour DRE:

7,57%	MONTREAL - DRE
--------------	-----------------------

RUES	Aqueduc Public	Aqueduc Privé	TOTAL PRR
Gérald	80 610,19 \$	71 283,85 \$	151 894,04 \$
Knowlton	26 232,77 \$	19 856,22 \$	46 088,99 \$
Terrasse Churchill	7 225,21 \$	6 851,12 \$	14 076,33 \$
Tittley	26 448,80 \$	8 347,20 \$	34 796,00 \$
Total (Hors taxes)	140 516,97 \$	106 338,39 \$	246 855,36 \$
Contingences	9 836,19 \$	7 443,69 \$	17 279,87 \$
Total travaux	150 353,16 \$	113 782,07 \$	264 135,23 \$
+ TPS (5%)	7 517,66 \$	5 689,10 \$	13 206,76 \$
+ TVQ (9,975%)	14 997,73 \$	11 349,76 \$	26 347,49 \$
Total taxes incluses	172 868,54 \$	130 820,94 \$	303 689,48 \$
Total taxes nettes	157 852,02 \$	119 456,95 \$	277 308,97 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une partie des coûts sera financée tel que mentionné dans l'intervention du service des finances de la DRE.

La portion assumée par la DRE du Service de l'eau, soit la dépense de 303 689,48 \$ taxes incluses, représente un coût net de 277 308,97 \$ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt. est répartie ainsi :

-Un coût net de 157 852,02 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale sera assumé par la ville centrale, lequel est financé par le règlement d'emprunt #16-026. Le montant total au net est à la charge du contribuable.

-Un coût net de 119 456,95 \$ relatif aux remplacements d'entrées de service sur le domaine privé sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement 20-030.

Un montant de 2 000 000,00 \$ taxes nettes sera financé par l'affectation du surplus de l'arrondissement de LaSalle et 1 387 198,78 \$ taxes nettes sera financé par le PTI Voirie de LaSalle..

.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Si les travaux ne sont pas réalisés, l'impact sur les citoyens sera important étant donné l'état de la chaussée de ces rues.

Des correspondances seront transmises aux citoyens avant et pendant les travaux afin de les aviser de toutes les étapes des travaux.

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Règlement de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: 2021-05-31 **Fin:** 2021-08-30

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Prosper Olivier RAMAMONJISOA)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Roger KANYINDA, Service de l'eau

Lecture :

Roger KANYINDA, 22 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2021-04-21



Dossier # : 1217151016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle Inc., pour des travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur l'avenue Lafleur entre Airlie et Walklyn dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 2 397 115,58 \$, taxes incluses, (contrat : 1 968 000,00 \$ + Contingences 157 440,00 \$, incidences : 271 675,58 \$) - Appel d'offres public 671221 - Contrat T.C.21-1860 (7 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 2 397 115,58 \$, taxes incluses, comprenant le contrat, les contingences et les incidences, le cas échéant, pour des travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la l'avenue Lafleur entre Airlie et Walklyn dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder à Loiselle Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 125 440,00\$, taxes incluses (contrat : 1 968 000,00 \$ + contingences 157 440,00 \$ le cas échéant) conformément aux documents de l'appel d'offres 671221.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-29 12:04

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217151016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Loisselle Inc,. pour des travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur l'avenue Lafleur entre Airlie et Walklyn dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 2 397 115,58 \$, taxes incluses, (contrat : 1 968 000,00 \$ + Contingences 157 440,00 \$, incidences : 271 675,58 \$) - Appel d'offres public 671221 - Contrat T.C.21-1860 (7 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme de remise à niveau de ses infrastructures d'égout et d'aqueduc, l'arrondissement de LaSalle, a ciblé sur l'avenue Lafleur entre les rues Airlie et Wanklyn. Ces travaux correspondent aux critères de subvention du ministère. Des inspections télévisées des conduites d'égout ont validé son mauvais état. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Ces travaux qui ont fait l'objet d'une offre de service en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal seront financés par règlement d'emprunt. Ils seront réalisés en 2021 et en 2022.

L'arrondissement de LaSalle agissant en tant qu'exécutant devra tenir la DRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction des réseaux d'eau.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié sur le site électronique du SEAO pour des travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur l'avenue Lafleur entre les rues Airlie et Wanklyn dans l'arrondissement de LaSalle. Les soumissions étaient disponibles le 11 mars 2021. Un délai de 39 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 avril 2021 à 13 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Trois (3) addenda ont été émis

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0463 - 7 décembre 2020 - D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur l'avenue Lafleur entre les rues Airlie et le 225 avenue Lafleur dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2019-2021 du Service de l'eau, Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE)

- CM21 0443 en date du 20 avril 2021 (1218126002) - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville de Montréal ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

DESCRIPTION

Dans la zone des travaux, il existe deux (2) systèmes d'égouts : un en béton de 600 mm de diamètre et l'autre de 375 mm en grès dans deux tranchées des deux côtés de la rue et un 300 mm de diamètre en grès. Il y a aussi des conduites reliant ces deux systèmes de 500 mm et 450 mm de diamètre.

Un égout et l'aqueduc sont dans une même tranchée et un autre égout se trouve dans une autre tranchée.

La construction de l'égout se fera avec la démolition de l'égout existant de 600 mm de diamètre ainsi que les raccordements à l'égout de 375 mm de diamètre. La construction de l'aqueduc se fera avec la démolition de l'aqueduc existant et de l'égout de 375 mm de diamètre.

Sommairement, les travaux sur la l'avenue Lafleur entre les rues Airlie et Wanklyn consistent :

2021:

- Remplacement de deux réseaux d'égouts combinés en un seul réseau combiné de 750 mm;
- Remplacement du réseau d'aqueduc ; diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc existante: 250 mm, 357 m en fonte.
- Reconstruction de la chaussée
- Reconstruction de sections de trottoirs de béton de 1.8 m de large (± 714 mètres)
- Travaux d'aménagement à l'arrière du trottoir
- Gazon
- Gestion de matériaux contaminés (± 1740 t.m. de B-C et 1247 t.m de C)
- Marquage temporaire

2022:

- Pavage de la 2^e couche
- Marquage final

Dans le présent cas, aucun certificat d'autorisation du MDDELCC n'est nécessaire. En effet, les modifications du règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement entrées en vigueur le 17 novembre 2011 stipulent que les travaux suivants sont soustraits à l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement dans les cas suivants :

- Remplacement de conduites d'égout par des conduites dont la capacité hydraulique ou le diamètre peut être différent à condition que les travaux ne soient pas susceptibles d'augmenter la fréquence ou le volume des débordements dans l'un des ouvrages de surverse du réseau d'égout ;*
- La reconstruction de regards ou de puisards sur un réseau d'égout existant ;*
- La reconstruction de conduites d'eau potable.*

Les travaux inclus dans l'appel d'offres respectent ces conditions étant donné que l'évolution domiciliaire desservie par le réseau de cette rue ne peut être développée et que le débit n'est pas augmenté par les présents travaux. De plus, aucun nouveau réseau d'égout ou d'aqueduc n'est ajouté sur cette rue.

Conduite d'aqueduc :

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée : 300 mm, 257 m

La conduite d'aqueduc existante est en Fonte grise de 250 mm installée en 1951 avec un taux de bris de 0,55. Hiérarchie II, Classe d'intervention intégrée et Le remplacement de la conduite d'eau est justifié car forcée dans la même tranchée que l'égout.

La reconstruction de cette conduite est recommandée par manque de débit incendie.

Conduite d'égout combiné :

La conduite existante de 375 mm en Grès installée en 1951. CIS=5 (trous bris fractures) Hiérarchie II, Classe d'intervention intégrée: D.

La conduite de 600 mm en Béton armé installée en 1951. CIS=4 () Hiérarchie II, Classe d'intervention intégrée:

Le remplacement des deux conduites (375 + 600) avec une seule conduite d'égout au milieu de la rue Lafleur.

Diamètre et longueur de la conduite d'égout combiné proposée en reconstruction : 750 mm, 376 m.l

La conduite d'égout combiné existante de 375 mm en gré et 600 mm en béton armé ont été posée en 1951.. La reconstruction de cette conduite est recommandée car la même tranchée que l'aqueduc et la démolition du deuxième égout dans l'autre tranchée est nécessaire pour installer un seul réseau de 750 mm.

JUSTIFICATION

Quinze (15) firmes travaillant dans le domaine de la construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et sept (7) ont déposé une soumission, soit 46,66 % des preneurs de cahier des charges.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée

par le personnel à l'interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)	
Firmes soumissionnaires		Prix de base	Total
1	LOISELLE INC.	1 968 000,00 \$	1 968 000,00 \$
2	RÉHABILITATION DU O INC.	1 993 086,23 \$	1 993 086,23 \$
3	Eurovia Québec Construction Inc.	2 210 678,69 \$	2 210 678,69 \$
4	CHAREX INC.	2 288 709,60 \$	2 288 709,60 \$
5	GÉRALD THÉORET INC.	2 310 818,27 \$	2 310 818,27 \$
6	PAVAGES D'AMOUR INC.	2 370 929,89 \$	2 370 929,89 \$
7	LES EXCAVATIONS SUPER INC.	2 473 649,13 \$	2 473 649,13 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		1 880 386,90 \$	1 880 386,90 \$
Coût moyen des soumissions conformes			2 230 838,83 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			13,36
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			505 649,13 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			25,69
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			87 613,10 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			4,66
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)			25 086,23 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)			1,27

Aucun soumissionnaire n'a été déclaré non conforme.

L'analyse des soumissions complète est jointe au présent dossier.

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 4.66% supérieur au montant de l'estimation. Les écarts entre les coûts de l'estimation et les prix du plus bas soumissionnaire conforme sont principalement liés aux items concernant la signalisation, la pierre concassée, le pavage et l'excavation de l'infrastructure des rues.

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par le décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, adopté en lien avec la Loi. Loisel Inc a reçu son autorisation de conclure un contrat public par l'AMP le 29 octobre 2020 et l'autorisation est valide pour une durée de trois ans soit jusqu'au 28 octobre 2023. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Loïselle Inc, le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre de la reconstruction de l'avenue Lafleur entre Airlie et Walklyn, le montant total de ces contingences est de 157 440,00 \$, taxes incluses, correspondant à 8 % du coût des travaux.

Le montant total des contingences assumées par la DRE est de 72 002,28\$ (taxes incluses).

Un montant total de 271 675,58 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses des travaux de la reconstruction de l'avenue Lafleur entre Airlie et Walklyn. Ces dépenses incidentes peuvent inclure des dépenses pour la disposition des sols contaminés selon les ententes en vigueur de la Direction de l'approvisionnement de Montréal (estimé à 221 896,00 \$, taxes incluses), et d'autres incidences (estimé à 49 779,58 \$, taxes incluses), en matière d'éventuels travaux effectués par des tiers tel que le déplacement de poteau de Bell, la surveillance des travaux ainsi que le contrôle qualitatif d'un laboratoire pendant les travaux.

La répartition des coûts est détaillée dans le tableau mis en pièce jointe.

Les coûts assumés par la DRE se résument aux travaux d'égout, d'aqueduc, 100% de la voirie étant donné la largeur de la rue versus la largeur des deux tranchées pour le remplacement et la démolition des conduites et des travaux de réfection des terrains à l'arrière des trottoirs, les tranchées sont à des profondeurs de 4 à 5 m.

Les coûts assumés par la DRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances.

L'approbation du présent sommaire décisionnel est conditionnelle à l'approbation d'un autre sommaire décisionnel pour offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux.

L'arrondissement de LaSalle agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DRE informé de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée.

À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Le devis de l'appel d'offres 671221 prévoyait un délai de 120 jours pour l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme retenu. Ce délai se termine le 18 août 2021. Les différents coûts seront répartis tel qu'indiqué dans la pièce jointe intitulée *Répartition des coûts*.

	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B- 0.5*C)
Contrat payé par DRE	1 711 676,45 \$	85 583,82 \$	170 739,73 \$	1 968 000,00 \$	1 797 046,31 \$
Contingences 8%	136 934,12 \$	6 846,71 \$	13 659,18 \$	157 440,00 \$	143 763,71 \$
Incidence	236 291,00 \$	11 814,55 \$	23 570,03 \$	271 675,58 \$	248 076,01 \$
Total payé par DRE	2 084 901,57 \$	104 245,08 \$	207 968,93 \$	2 397 115,58 \$	2 188 886,03 \$
TOTAL DU PROJET	2 084 901,57 \$	104 245,08 \$	207 968,93 \$	2 397 115,58 \$	2 188 886,03 \$

Le dépense totale du contrat est de **2 397 115,58 \$**, taxes incluses, incluant des contingences de 157 440,00 \$ taxes incluses et des incidences de 271 675,58 \$\$, taxes incluses.

Pour la DRE, le coût total maximal relatif à ce contrat est de **2 397 115,58 \$** taxes incluses. Cette dépense, entièrement assumée par la ville centre, représente un coût net de **2 188 886,03 \$** lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt.

Ceux-ci seront réalisés en 2021 et 2022 pour les travaux en lien avec la DRE.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettent de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Diminuer les pertes d'eau au réseau d'aqueduc.

Les travaux projetés auront un impact certain sur la qualité d'approvisionnement en eau de ce secteur (débit et pression) ainsi que sur les besoins récurrents d'intervention pour l'entretien ou les réparations des conduites d'égout et d'aqueduc par les Travaux publics. De plus, l'arrondissement s'assure de ne plus avoir à intervenir de façon urgente et non planifiée sur les conduites de ce secteur, ce qui rend également possible la reconstruction complète de la chaussée sans craindre de devoir revenir éventrer cette rue à court terme pour procéder aux réparations ou remplacements de services éventuels. Si les travaux sont refusés, il y aura des impacts sur le coût d'entretien du réseau d'égout de la rue. De plus, il y aura une forte possibilité de réclamation de la part des citoyens lors de fortes pluies dues au mauvais état de la conduite d'égout.

Les travaux ne pourront être repoussés sans impacts importants sur le réseau routier. De plus, plusieurs travaux importants de voirie dans le secteur doivent être réalisés par la Ville centre. La fenêtre pour réaliser les travaux a été planifiée en fonction de tous les travaux dans le secteur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera établi par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les citoyens ainsi que les industries du déroulement des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : Juin 2021

Fin des travaux : Septembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Prosper Olivier RAMAMONJISOA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Roger KANYINDA, Service de l'eau
Pierre DUPUIS, LaSalle

Lecture :

Roger KANYINDA, 26 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-23

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

**Dossier # : 1210269004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Constructions P.R.V. Inc., pour des travaux d'aménagement d'une terrasse à la mairie de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 564 904,04 \$, taxes incluses (contrat : 429 086,70 \$ + contingences: 85 817,34 \$ + incidences : 50 000,00 \$) – Appel d'offres public n° 670996 – Contrat BAT.21-363 (3 soumissionnaires) et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement d'un montant de 515 834,00 \$, pour le financement de ces travaux.

D'autoriser une dépense maximale de 564 904,04 \$, taxes incluses (contrat : 429 086,70 \$ + contingences: 85 817,34 \$ + incidences : 50 000,00 \$) pour des travaux d'aménagement d'une terrasse à la mairie de l'arrondissement de LaSalle , comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement d'un montant de 515 834,00 \$, pour le financement de ces travaux.

D'accorder à Les constructions P.R.V. Inc., le contrat de l'appel d'offres public n° 670996 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 429 086,70 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-04-26 12:07**Signataire :** Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1210269004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Constructions P.R.V. Inc., pour des travaux d'aménagement d'une terrasse à la mairie de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 564 904,04 \$, taxes incluses (contrat : 429 086,70 \$ + contingences: 85 817,34 \$ + incidences : 50 000,00 \$) – Appel d'offres public n° 670996 – Contrat BAT.21-363 (3 soumissionnaires) et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement d'un montant de 515 834,00 \$, pour le financement de ces travaux.

CONTENU**CONTEXTE**

L'emplacement du bâtiment de la mairie de l'arrondissement de LaSalle, se démarque par son ouverture sur le fleuve Saint-Laurent ainsi que sur la ville et ses environs. Cette vue splendide est encore plus impressionnante à partir du toit du 6^e étage de la mairie. Afin que les nombreux organismes qu'elle accueille profite de ce décor unique, l'arrondissement de LaSalle désire faire des travaux pour aménager une terrasse extérieure située sur le toit de la mairie au 6^e étage. Cet aménagement permettra à des organismes, les associations, les citoyens ou les employés, d'organiser diverses activités comme des présentations, des colloques, des formations ou encore des activités festives, d'une façon agréable et qui respecte les normes de sécurité.

Un appel d'offres public a été lancé le 26 février 2021 pour les travaux d'aménagement d'une terrasse à la mairie de l'arrondissement de LaSalle. L'annonce est parue dans le SEO et le Journal Constructo. Un délai de 26 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 mars 2021 à 13 h 30.

Trois addenda ont été émis soit :

1. Des ajouts et des modifications aux différentes clauses du cahier de charge concernant la COVID-19.
2. Des précisions concernant des détails au plans et devis ainsi que le report de la date d'ouverture des soumissions.
3. Des réponses aux questions des soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA18 20 0303 adoptée le 09 juillet 2018 : D'autoriser une dépense additionnelle de 75 921,44 \$ taxes incluses, (contrat : 69 019,49 \$ + contingences: 6 901,95 \$), pour le contrat BAT.16-316.1, octroyé à Cardin Ramirez Julien Inc. pour des services professionnels d'architecture et d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis pour des travaux de rénovation de l'ascenseur et l'implantation d'une terrasse sur la toiture de la mairie de l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant total du contrat de 180 881,42 \$, taxes incluses à 256 802,86 \$, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

Résolution: CA17 20 0660 adoptée le 18 décembre 2017: D'autoriser une dépense additionnelle de 42 310,80 \$, taxes incluses, pour le contrat BAT.16-316.1, octroyé à Cardin Ramirez Julien Inc. pour des services professionnels d'architecture et d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis pour des travaux de rénovation de l'ascenseur et l'implantation d'une terrasse sur la toiture de la mairie de l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant total du contrat de 138 570,62 \$, taxes incluses, à 180 881,42 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

Résolution: CA16 20 0692 adoptée le 5 décembre 2016 : D'autoriser une dépense maximale de 138 570,62 \$, taxes incluses, pour des services professionnels d'architecture et d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis pour des travaux de rénovation de l'ascenseur et l'implantation d'une terrasse sur la toiture de la mairie de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant et d'accorder à Cardin Ramirez Julien inc. le contrat BAT.16-316.1 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 138 570,62 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

DESCRIPTION

Sommairement les travaux consistent à :

- Fournir et installer une nouvelle terrasse d'environ 16 X 15 mètres composée de dalles en béton installées sur des plots à vérin;
- Fournir et installer des garde-corps en verre sur trois côtés de la terrasse;
- Fournir et installer un auvent rétractable motorisé;
- Fournir et installer de l'éclairage d'ambiance;
- Remplacer la porte du local technique de l'ascenseur;
- Divers autres travaux.

JUSTIFICATION

Sept (7) firmes ont prix possession des documents d'appel d'offres et trois (3) ont déposé des soumissions, dont une seule (1) est conforme aux analyses administrative et technique.

Nous avons comparé notre estimation réalisée par un professionnel qui est de 365 242,46 \$ taxes incluses, et nous avons constaté qu'elle est inférieure de 17,48 % à celle de l'adjudicataire .

Les analyses administrative et technique des soumissions sont jointes au présent dossier.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Les Constructions P.R.V. Inc, seul soumissionnaire est conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

Des contingences ont été ajoutées afin de couvrir les travaux imprévus. Le montant total de ces contingences est de 85 817,34 \$ taxes incluses, correspondant à 20 % du coût des travaux.

Les incidences sont prévues pour l'achat de mobilier, d'un système de son, de l'éclairage et d'autres équipements reliés à l'organisation de diverses activités sur la terrasse.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Répartir la dépense telle que ci-dessous :

Contrat

Montant avant taxes Montant incluant les taxes Crédit (montant net de taxes)

373 200,00 \$ 429 086,70 \$ 391 813,35 \$

Contingences :

Montant avant taxes Montant incluant les taxes Crédit (montant net de taxes)

74 640,00 \$ 85 817,34 \$ 78 362,67 \$

Incidences

Montant avant taxes Montant incluant les taxes Crédit (montant net de taxes)

43 487,71 \$ 50 000,00 \$ 45 656,66 \$

La dépense totale à autoriser de 564 904,04 \$ taxes incluses proviendra du surplus d'arrondissement de LaSalle.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : Mai 2021
Fin des travaux : Octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-19

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1216598003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée, au montant de 346 419,68 \$ taxes incluses, pour le service d'abattage d'arbre forfaitaire et autres travaux arboricoles à taux horaire à l'arrondissement de LaSalle pour les années 2021, 2022 et 2023, appel d'offres public 21-18686.

D'accorder un contrat à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée, au montant de 346 419,68 \$ taxes incluses, pour le service d'abattage d'arbre forfaitaire et autres travaux arboricoles à taux horaire à l'arrondissement de LaSalle pour les années 2021, 2022 et 2023, appel d'offres public 21-18686.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-28 15:28

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1216598003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée, au montant de 346 419,68 \$ taxes incluses, pour le service d'abattage d'arbre forfaitaire et autres travaux arboricoles à taux horaire à l'arrondissement de LaSalle pour les années 2021, 2022 et 2023, appel d'offres public 21-18686.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle possède un patrimoine arboricole qui doit être entretenu afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, tout en permettant une saine gestion de la forêt urbaine. Une grande partie des travaux d'entretien des arbres est faite en sous-traitance tandis qu'une proportion des travaux d'entretien ponctuels sont faits en régie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CA17 20 0361 adoptée le mardi 4 juillet 2017 (1176598001):
D'autoriser une dépense de 493 481,02 \$, taxes incluses, pour les services d'abattage, d'élagage et de haubanage d'arbres à l'arrondissement de LaSalle. D'accorder un contrat aux Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée, au montant de 493 481,02 \$, taxes incluses, à cette fin, et ce, pour une période de trente-six (36) mois, du 5 juillet 2017 au 30 juin 2020 plus deux options de prolongation d'un an, conformément à l'appel d'offres 17-16126.

DESCRIPTION

Les travaux sollicités seront exécutés sur les arbres d'alignement de rues, de parcs et d'espaces verts, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION

Suite à l'ouverture de l'appel d'offres public no 21-18686, quatre (4) firmes travaillant dans le domaine ont déposé des soumissions. Une firme est déclarée non conforme techniquement suite à l'analyse des soumissions. Ci-dessous le tableau comparatif des prix.

RÉSULTATS DE SOUMISSION			

Firmes soumissionnaires	(incluant taxes) Prix de base	Total
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée	346 419,68 \$	346 419,68 \$
Arbo-Design inc.	355 946,30 \$	355 946,30 \$
Arboriculture de Beauce inc.	387 546,23 \$	387 546,23 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		346 828,54 \$
Coût moyen des soumissions conformes		363 304,07 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		4,9
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)		41 126,55 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		11,87
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		(408,86 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		(0,12)
Écart entre la 2e plus basse et la plus basse (\$)		9 526,62 \$
Écart entre la 2e plus basse et la plus basse (%)		2,75

EXPLICATIONS DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 0,12 % inférieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, la Ville de Montréal et l'arrondissement de LaSalle ne peuvent que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et ne se sont pas rendus non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles, l'arrondissement est tenu, sauf exception, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée, le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer les dépenses, financées à 100% par le budget de fonctionnement, telles que ci-dessous :

Année 2021

Montant avant taxes Montant net Montant taxes incluses
97 770 \$ 102 646,28 \$ 112 411,06 \$

Année 2022

Montant avant taxes Montant net Montant taxes incluses
100 450 \$ 105 459,94 \$ 115 492,39 \$

Année 2023

Montant avant taxes Montant net Montant taxes incluses
103 080 \$ 108 221,12 \$ 118 516,23 \$

Un bon de commande sera émis pour chaque année calendrier. Les montants peuvent être utilisés dans l'une ou l'autre des années du contrat selon l'avancement des travaux et les disponibilités financières, sans toutefois dépasser le montant total autorisé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entretien des arbres contribue à la saine gestion de la forêt urbaine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Patrice P BLANCHETTE)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 28 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime Ubner SAUVEUR
C/D Voirie et Parcs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-27

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>



Dossier # : 1217551009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'entente de service à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine dans l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 111 014,14 \$ à cette fin.

D'approuver l'entente de service à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine dans l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 111 014,14 \$ à cette fin.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer ce protocole.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-28 09:58

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217551009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'entente de service à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine dans l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 111 014,14 \$ à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Pour la saison 2021, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a proposé de travailler avec son partenaire en matière de sécurité urbaine, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et ce, tout en poursuivant la philosophie privilégiée durant les dernières années d'opération de la patrouille cycliste. Ainsi, nous recommandons de poursuivre le programme mis en place depuis 2017. La proposition du SPVM, pilotée par la commandante du poste de quartier (PDQ) 13 de LaSalle, s'inscrit dans ce cadre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0178 (1207551012) - 4 mai 2020 : D'approuver l'entente de service à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine dans l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 108 623,20 \$ à cette fin.

CA19 20 0152 (1197551007) - 1er avril 2019 : D'approuver l'entente de service à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'Arrondissement de LaSalle pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine dans l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 91 156,80 \$ à cette fin.

CA18 20 0088 (1186818020) adoptée le 5 mars 2018 : D'approuver l'entente de service à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine dans l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 88 771,20 \$ à cette fin.

DESCRIPTION

La principale activité sera la mise en place d'équipes de patrouilleurs à vélo visant la sensibilisation des cyclistes, la promotion de la sécurité à vélo, la réduction des incivilités dans les parcs, les espaces publics aux abords de ceux-ci et des équipements communautaires. Les patrouilleurs pourront, le cas échéant, faire un rappel de la réglementation, distribuer

des outils d'information, donner des renseignements.

Une équipe de 8 patrouilleurs, sous la supervision du SPVM, assurera une présence sur le territoire, 7 jours semaine pour 14 semaines, soit du 16 mai 2021 au 22 août 2021.

L'horaire de 35 heures semaine sera modulé en fonction des besoins exprimés. La chef de division de la Culture, du développement social et des événements publics, ou sa représentante, effectuera le lien opérationnel avec le SPVM pour gérer cette opération.

JUSTIFICATION

À la lumière des commentaires exprimés par le milieu, il est primordial de travailler à accroître le sentiment de sécurité des résidents des secteurs concernés et de favoriser l'appropriation des espaces publics par les clientèles résidant à proximité de ceux-ci. La patrouille cycliste urbaine du SPVM est perçue comme un outil pouvant contribuer à l'atteinte de cet objectif

Aspect(s) financier(s)	
-------------------------------	--

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 111 014,14 \$ provient du budget prévention du crime et patrouille de quartier du budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise actuelle, le projet se réalise, et ce, sans aucun ajustement. Le projet est maintenu tel quel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à l'article 573.3 de la Loi des Cités et Villes, paragraphe 2.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline ELLIOTT, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2021-04-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs, dév. social



Dossier # : 1217551006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la signature de l'entente entre l'arrondissement de LaSalle et le Centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys régissant l'implantation d'un système d'éclairage et l'utilisation du terrain sportif extérieur adjacent à une nouvelle école secondaire sur le territoire de LaSalle. Accorder une contribution financière pour somme maximale de 750 000 \$ à cet effet. Autoriser une appropriation des surplus de l'arrondissement pour financer cette contribution.

D'approuver l'entente entre l'arrondissement de LaSalle et le Centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys régissant l'implantation d'un système d'éclairage et l'utilisation du terrain sportif extérieur adjacent à une nouvelle école secondaire sur le territoire de LaSalle.

D'accorder une contribution financière pour une somme maximale de 750 000 \$ à cet effet.

D'autoriser une appropriation des surplus de l'arrondissement pour financer cette contribution.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-28 09:41

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1217551006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la signature de l'entente entre l'arrondissement de LaSalle et le Centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys régissant l'implantation d'un système d'éclairage et l'utilisation du terrain sportif extérieur adjacent à une nouvelle école secondaire sur le territoire de LaSalle. Accorder une contribution financière pour somme maximale de 750 000 \$ à cet effet. Autoriser une appropriation des surplus de l'arrondissement pour financer cette contribution.

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) a entrepris des démarches auprès du Cégep André-Laurendeau pour l'acquisition d'un terrain sis au 1111, rue Lapierre, en prévision d'un projet de construction d'une nouvelle école secondaire sur le territoire de LaSalle. Conformément à la Loi sur les infrastructures publiques (c.1-8.3), la Société québécoise des infrastructures (SQI) est le gestionnaire du projet de construction de l'école pour le CSSMB.

Le Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) consent à financer la construction d'un terrain sportif extérieur à revêtement naturel adjacent à l'école. À la suite d'échanges entre les différents partenaires, il a été convenu que l'aménagement d'un terrain sportif avec un revêtement synthétique serait plus approprié et répondrait davantage aux besoins de la communauté. À cet effet, le CSSMB s'engage à assumer 100 % des coûts pour un revêtement synthétique du terrain multidisciplinaire. Le coût estimé pour l'aménagement du terrain synthétique multidisciplinaire est de 2 330 582 \$.

Selon la Société québécoise des infrastructures SQI, les coûts estimés pour l'aménagement du système d'éclairage représentent 750 000 \$. À la suite de l'analyse effectuée auprès des organismes utilisateurs afin de déterminer leurs besoins, nous avons statué sur l'utilisation d'un éclairage de type récréatif ayant une intensité de 300 Lux.

Dans le cadre de l'entente à intervenir avec le CSSMB, l'arrondissement de LaSalle s'engage à contribuer financièrement pour une somme maximale de 750 000 \$ pour l'aménagement du système d'éclairage. Advenant que les coûts d'implantation du système d'éclairage sont supérieurs au montant estimé, la somme additionnelle sera assumée par le CSSMB.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Conclure une entente entre l'arrondissement de LaSalle et le Centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys régissant l'implantation d'un système d'éclairage et l'utilisation du terrain sportif extérieur adjacent à une nouvelle école secondaire qui sera construite sur le territoire de LaSalle, et pour laquelle la Société québécoise des infrastructures (SQI) est la gestionnaire de ce projet. L'arrondissement de LaSalle s'engage à participer aux coûts de l'implantation du système d'éclairage pour une somme maximale de 750 000 \$. Le tout conditionnellement à l'acceptation finale des travaux par le CSSMB auprès de la SQI. Le CSSMB s'engage à garantir la priorité des demandes de réservation de l'arrondissement dès 19 h les soirs de semaine, dès 12 h les fins de semaine et pendant les vacances scolaires.

JUSTIFICATION

L'aménagement du terrain synthétique multidisciplinaire permettra à la communauté laSalloise et à nos jeunes d'avoir accès à un terrain de qualité dans un environnement sécuritaire pour la pratique de leurs sports favoris. Le système d'éclairage quant à lui permettra la pratique des sports en soirée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution financière maximale de 750 000 \$ sera payée comptant et financée par l'utilisation des crédits virés d'une affectation du surplus au budget d'immobilisations tel qu'indiqué à l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La gestion des travaux d'aménagement seront effectués en conformité avec les mesures sanitaires de la Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roch LANGELIER
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2021-03-30



Dossier # : 1214629001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'arrondissement de LaSalle pour la coordination de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année 2021 et accorder une contribution de 71 701 \$ à cette fin, incluant toutes les taxes applicables.

D'approuver la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle pour la coordination de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année 2021 et accorder une contribution de 71 701 \$ à cette fin, incluant toutes les taxes applicables.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer ce protocole.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-22 16:34

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214629001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'arrondissement de LaSalle pour la coordination de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année 2021 et accorder une contribution de 71 701 \$ à cette fin, incluant toutes les taxes applicables.

CONTENU

CONTEXTE

Un budget de 71 701 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale a été octroyé pour soutenir les actions prévues au plan de la revitalisation du comité de revitalisation urbaine et sociale du secteur Airlie/Bayne dans l'arrondissement de LaSalle. Cette subvention couvrira les frais de gestion, tels que les ressources humaines et le projet de mobilisation et d'animation du milieu.

Ayant comme objectif d'améliorer les conditions sociales et économiques des citoyens du secteur Airlie/Bayne, l'Arrondissement a entrepris avec le milieu laSallois une démarche de revitalisation urbaine intégrée en 2009. Pour ce faire, un mandat a été confié à la Table de développement social de LaSalle pour la réalisation du diagnostic et le plan d'intervention.

En 2010, l'Arrondissement mandate à nouveau la Table de développement social de LaSalle pour la coordination de la deuxième phase, soit la mise en oeuvre du plan d'intervention et la recherche de fonds pour la mise en oeuvre du plan 2010-2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0216 (1194629008) - 6 mai 2019 : D'approuver la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle pour la coordination de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année 2019 et accorder une contribution de 71 701 \$ à cette fin, incluant toutes les taxes applicables

CA18 20 0209 - 7 mai 2018 : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle pour la coordination de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année 2018 et accorder une contribution de 71 701 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables.

CA17 20 0255 (1176818040) - 1er mai 2017 : D'approuver la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle pour la coordination de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année 2017 et accorder une contribution de 71 701 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 71 701 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à la Table de développement social de LaSalle pour le financement de la coordination de la revitalisation urbaine intégrée de la rue Airlie/Bayne pour la réalisation du bilan du plan d'action 2010 - 2020 et la planification d'un plan 2022 et autoriser la signature de la convention à cet effet.

Cette somme doit être utilisée principalement dans le quartier visé par la démarche de revitalisation, soit le secteur Airlie/Bayne.

Elle peut servir à financer toute initiative reliée :

- au soutien de la démarche de revitalisation : mobilisation, coordination, concertation, formation, études, etc.
- et à la réalisation du bilan du plan de revitalisation et de la planification d'un plan 2022.

JUSTIFICATION

Le Service de la diversité et inclusion sociale certifie que le plan d'intervention déposé dans ce sommaire décisionnel répond aux objectifs de la démarche montréalaise de Revitalisation urbaine intégrée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette contribution financière de 71 701 \$ taxes incluses sera comptabilisé au budget du Service de la diversité et inclusion sociale. Cette dépenses sera assumée à 100% par la ville centre.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire no 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal CROZE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 23 avril 2021
Chantal CROZE, 20 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-15

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1217551011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle CKVL 100,1 pour la promotion des activités des organismes et des partenaires de l'arrondissement de LaSalle pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023. Autoriser une dépense maximale de 60 000 \$ à cette fin, taxes incluses si applicables.

D'autoriser la signature de la convention à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.
D'autoriser une dépense maximale de 60 000 \$ à cette fin, taxes incluses si applicables.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-29 13:35

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217551011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle CKVL 100,1 pour la promotion des activités des organismes et des partenaires de l'arrondissement de LaSalle pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023. Autoriser une dépense maximale de 60 000 \$ à cette fin, taxes incluses si applicables.

CONTENU

CONTEXTE

La Radio communautaire de LaSalle, organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, oeuvre sur le territoire depuis 2006 et a son siège social au troisième étage de la mairie d'arrondissement. Elle a pour mission d'offrir un média de communication majoritairement francophone qui favorise le développement du tissu social et l'implication de la population dans le développement local. Elle offre une programmation sur la fréquence FM 100.1 touchant l'ensemble de la population de LaSalle. Une nouvelle entente est à intervenir entre l'arrondissement de LaSalle et la Radio communautaire de LaSalle afin de promouvoir les activités des organismes et des partenaires de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0054 (1198426006) - 3 février 2020 : D'autoriser la signature de la convention à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle pour le prêt de locaux administratifs pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020. Accorder une contribution financière totalisant 20 000 \$ afin de soutenir le média de communication à vocation communautaire.

CA19 20 0112 (119462902) - 4 mars 2019 : Renouveler la convention intervenue avec la Radio communautaire de LaSalle pour le prêt de locaux administratifs pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

CA 17 20 0662 (1176818110) - 18 décembre 2018 : Renouveler la convention intervenue avec la Radio communautaire de LaSalle pour le prêt de locaux administratifs pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

DESCRIPTION

Conclure une entente avec la Radio communautaire de LaSalle CKVL 100,1., dans laquelle l'organisme s'engage à mettre à la disposition 30 capsules d'une durée d'une (1) heure, afin

de faire la promotion des activités des partenaires et organismes reconnus de l'arrondissement de LaSalle. Autoriser une dépense annuelle de 20 000 \$ par année, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

JUSTIFICATION

La Radio communautaire de LaSalle se veut accessible et mobilisatrice de sa population. Elle permet d'informer les citoyens quotidiennement sur les événements et points d'information qui se déroulent (ex.: enlèvement de la neige, mesures d'urgence, avis aux citoyens, etc.) L'arrondissement, les organismes et les partenaires sont privilégiés d'avoir cet outil de communication qui leur permet d'être en contact rapidement avec les citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale annuelle de 20 000 \$ versée à l'organisme provient du budget de fonctionnement de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2021-04-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1217551010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'entente de prêt à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle pour le prêt de locaux administratifs pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023. Abroger la résolution CA21 20 0092.

D'autoriser la signature de l'entente de prêt à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle pour le prêt de locaux administratifs pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

D'abroger la résolution CA21 20 0092.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer l'entente.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-28 11:29

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217551010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'entente de prêt à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle pour le prêt de locaux administratifs pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023. Abroger la résolution CA21 20 0092.

CONTENU

CONTEXTE

La Radio communautaire de LaSalle, organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, oeuvre sur le territoire depuis 2006 et a son siège social au troisième étage de la mairie d'arrondissement. Une nouvelle entente portant sur le prêt de locaux à intervenir entre l'arrondissement de LaSalle et la Radio communautaire de LaSalle a été déposée à la séance du conseil d'arrondissement du 1er mars 2021.

Toutefois, des modifications doivent être apportées à l'entente afin de convenir à toutes les parties. Par conséquent, la résolution CA21 20 0092 doit être abrogée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0092 (1207551022) - 1er mars 2021 : D'accepter l'entente de prêt avec la Radio communautaire de LaSalle pour le prêt de locaux administratifs pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 en contrepartie de placements médias.

CA20 20 0054 (1198426006) - 3 février 2020 : D'autoriser la signature de la convention à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle pour le prêt de locaux administratifs pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2020. Accorder une contribution financière totalisant 20 000 \$ afin de soutenir le média de communication à vocation communautaire.

CA19 20 0112 (119462902) - 4 mars 2019 : Renouveler la convention intervenue avec la Radio communautaire de LaSalle pour le prêt de locaux administratifs pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

DESCRIPTION

Autoriser l'entente pour le prêt de locaux à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 en contrepartie de placements médias. Ce prêt permettra à l'organisme d'occuper gracieusement des locaux situés au troisième étage de la mairie de l'arrondissement de LaSalle. Les obligations des deux parties sont précisées dans ladite entente de prêt.

JUSTIFICATION

La Radio communautaire de LaSalle se veut accessible et mobilisatrice de sa population. Elle permet d'informer les citoyens quotidiennement sur les événements et points d'information qui se déroulent (ex.: enlèvement de la neige, mesures d'urgence, avis aux citoyens, etc.) L'arrondissement et les organismes sont privilégiés d'avoir cet outil de communication qui leur permet d'être en contact rapidement avec les citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prêt de locaux administratifs évalué à 20 000 \$ par année sera compensé par l'organisme en placements médias conformément aux 3 axes suivants provenant du plan de visibilité de la Radio communautaire LaSalle :

1. Promouvoir la parole aux élus
2. Promouvoir les activités issues de la Culture, des sports, des loisirs, du développement social et de la bibliothèque L'Octogone de l'arrondissement de LaSalle
3. Promouvoir les événements publics

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 26 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2021-04-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs, dév. social



Dossier # : 1217405001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la liste des projets du Budget participatif de Montréal 2021 à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

Il est recommandé :

- d'appuyer l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote dans le cadre du budget participatif 2021 de Montréal :
 - a. Projet 1 : Des stationnements rafraîchis et embellis (1t)
 - b. Projet 2 - Corridor écologique du Grand Sud-Ouest (2s)
 - c. Projet 3 - Zones nourricières écologiques (forêts nourricières et jardins pollinisateurs (2t)
- de prendre en charge la mise en oeuvre du ou des projets lauréats à l'issue du vote citoyens;

d'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-29 12:03

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217405001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la liste des projets du Budget participatif de Montréal 2021 à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Le budget participatif est un processus qui permet à la population de décider de l'affectation d'une partie du budget municipal.

Pour la première édition, la Ville a réservé 10 M\$ à son budget d'investissement pour réaliser des idées soumises par la population qui contribuent à la transition écologique et sociale.

C'est ainsi que du 17 novembre au 8 janvier 2020, la population a été invitée à soumettre des idées dans le cadre de la phase de collecte d'idées.

S'est amorcé, au début de 2021 et en collaboration avec des représentants de la société civile et des différentes unités de la Ville, un travail d'analyse en entonnoir, selon les étapes suivantes :

- *étape 1* : analyse de recevabilité basée sur les 5 principaux critères (contribuer à accélérer la transition écologique et sociale de Montréal, viser l'intérêt collectif, être réalisable par la Ville, sur le domaine public ou une propriété de la Ville, représenté une dépense en investissement, pouvoir donner lieu à un projet d'envergure avec une valeur visée à terme entre 500 000 \$ et 3 000 000 \$).
- *étape 2* : priorisation, fusion, bonification et développement des idées réalisées par des comités de développement des idées en projets;
- *étape 3* : analyse de faisabilité technique et réglementaire et évaluation des coûts par l'arrondissement concerné par le projet.

À la suite de l'approbation des projets par les instances décisionnelles concernées, la population pourra voter, dès juin 2021, pour les projets qu'ils souhaitent voir se réaliser.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

À la suite de l'analyse de faisabilité technique et réglementaire et de l'évaluation des coûts réalisés par l'arrondissement, les projets ci-dessous ont été retenus pour l'inscription sur le bulletin de vote citoyen :

Nom du projet	Valeur estimée en budget d'investissement (portion des projets à LaSalle)	Impacts pressentis sur le budget de fonctionnement
1t - Des stationnements rafraîchis et embellis	526 000 \$	2 000 \$
2s - Corridor écologique du Grand Sud-Ouest	135 200 \$	0 \$
2t - Zones nourricières écologiques	221 000 \$	5 000 \$

JUSTIFICATION

Puisque l'unité d'affaires associée à chacun des projets soumis devra prendre en charge la mise en oeuvre des projets lauréats (planification, la conception, la réalisation, le suivi du projet, etc.), mais également assumer tout impact que cela pourrait engendrer sur son budget de fonctionnement, il est essentiel que l'arrondissement donne un accord formel quant à l'inscription des projets qui le concernent sur le bulletin de vote citoyen.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre de la première édition du Budget participatif de Montréal, les sommes disponibles correspondent à du budget d'investissement réservées au PDI corporatif.

Pour tout projet priorisé à l'issue du vote citoyen, l'unité d'affaires responsable de la mise en oeuvre du projet (ou de la portion du projet qui le concerne) se verra transférer la valeur en budget d'investissement nécessaire à sa réalisation, telle qu'elle l'aura elle-même estimée et indiquée dans le présent dossier décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets soumis au budget participatif doivent contribuer à accélérer la transition vers une société plus respectueuse de l'humain et de l'environnement grâce à la mise en place de nouvelles façons d'aménager la ville, de produire, de consommer et de vivre ensemble. Pour contribuer à cette transition écologique et sociale, les idées recueillies devaient répondre à l'un des 4 défis suivants :

- Lutter contre les changements climatiques et s'y adapter;
- Protéger la nature en ville;
- Produire et consommer autrement;
- Favoriser la solidarité, l'équité et l'inclusion.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication globale sera pilotée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville de Montréal pour faire la promotion du vote

auprès du grand public montréalais. Cette opération de communication sera appuyée à LaSalle par l'équipe des Communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2021 : approbation par les instances des projets à soumettre au vote

- Juin 2021 : vote citoyen
- À la suite du vote : annonce des projets lauréats et mise en œuvre des projets (qui doivent amorcer leur planification ou réalisation dans les deux ans suivant le vote)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Brigitte GRANDMAISON, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre DUPUIS
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2021-04-29



Dossier # : 1217551012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

D'autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-27 14:11

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217551012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Les Chevaliers de Colomb de LaSalle a adressé une demande à l'arrondissement de Lasalle pour obtenir une dérogation à l'affichage de panneaux publicitaires. Cet affichage leur permettant un revenu afin de réaliser des activités qui touchent la communauté laSalloise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0223 (1207551015) - 8 juin 2020 : D'autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle

CA19 20 0220 (1192365009) - 6 mai 2019 : Autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale par les Chevaliers de Colomb de LaSalle de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site situé au 7710, boulevard LaSalle.

DESCRIPTION

Autoriser une dérogation au règlement d'affichage de panneau publicitaire du 1er mai 2021 au 30 septembre 2021. Les panneaux publicitaires sont installés du côté intérieur sur la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle, à LaSalle.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2021-04-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1218419003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle et la paroisse Madre dei Crisitiani à réaliser une vente de fleurs dans le cadre de la Fête des Mères au profit de la Fondation de l'Hôpital LaSalle, les 8 et 9 mai 2021. Les activités auront lieu dans le respect des mesures sanitaires émises par la Direction régionale de santé publique.

D'autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle et la paroisse Madre dei Crisitiani à réaliser une vente de fleurs dans le cadre de la Fête des Mères au profit de la Fondation de l'Hôpital LaSalle, les 8 et 9 mai 2021.

La Fondation de l'Hôpital LaSalle doit s'assurer que les mesures émises par la santé publique en vigueur soient respectées lors de la sollicitation et fournir un plan logistique pour répondre aux critères de la santé publique. Ce plan doit être validé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-29 12:03

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1218419003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle et la paroisse Madre dei Crisitiani à réaliser une vente de fleurs dans le cadre de la Fête des Mères au profit de la Fondation de l'Hôpital LaSalle, les 8 et 9 mai 2021. Les activités auront lieu dans le respect des mesures sanitaires émises par la Direction régionale de santé publique.

CONTENU**CONTEXTE**

La Fondation de l'Hôpital LaSalle a déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour réaliser des ventes de fleurs dans le cadre de la Fête des Mères.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure.

DESCRIPTION

La Fondation de l'Hôpital LaSalle demande l'autorisation de réaliser des ventes de fleurs dans le cadre de la Fêtes des Mères. Les fonds amassés serviront à financer l'achat d'un incubateur de transport pour bébés prématurés.
Les ventes auront lieu sur les sites suivants :

Samedi 8 mai 2021 - dans le stationnement de l'Hôpital de LaSalle

Dimanche 9 mai 2021 - en face de l'église de la paroisse Madre dei Cristiani

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Fondation de l'Hôpital doit s'assurer que les mesures émises par la santé publique en vigueur soient respectées lors de la sollicitation. De plus, elle doit fournir un plan logistique pour répondre aux critères de la santé publique. Ce plan doit être validé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie LAMPRON DE SOUZA
agente de liaison

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2021-04-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1213035004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 mars au 13 avril 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2021.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 mars au 13 avril 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2021.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-15 13:55

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1213035004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 mars au 13 avril 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement. Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 21 20 0142 le 6 avril 2021. La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 17 février au 20 mars 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2021

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 mars au 13 avril 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2021 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2021-04-15



Dossier # : 1212363030

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender le règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 afin d'encadrer les occupations périodiques du domaine public à des fins de café-terrasse et de placottoir sur la rue Centrale et sur la rue Édouard ainsi que d'apporter certaines corrections techniques

Attendu que l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 avril 2021 ainsi que la présentation du projet de règlement;

Attendu que le projet de règlement modifiant le règlement no LAS-0060 a été déposé exceptionnellement de façon électronique sur le site Web de la Ville de Montréal en raison de la pandémie de la Covid-19;

Attendu qu'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement,

D'adopter le règlement no LAS-0060-1 amendant le règlement sur l'occupation du domaine public no LAS-0060 afin d'encadrer les occupations périodiques du domaine public à des fins de café-terrasse et de placottoir sur la rue Centrale et sur la rue Édouard ainsi que d'apporter certaines corrections techniques.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-20 08:46

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363030

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender le règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 afin d'encadrer les occupations périodiques du domaine public à des fins de café-terrasse et de placotter sur la rue Centrale et sur la rue Édouard ainsi que d'apporter certaines corrections techniques

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION**Dossier # :1212363030**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender le règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 afin d'encadrer les occupations périodiques du domaine public à des fins de café-terrasse et de placotoir sur la rue Centrale et sur la rue Édouard ainsi que d'apporter certaines corrections techniques

CONTENU**CONTEXTE**

En novembre 2018, l'arrondissement adoptait sa "Planification stratégique 2018-2024" qui s'articule autour de cinq grandes orientations. L'une d'elles est de déployer le potentiel attrayant et dynamique de LaSalle.

Cette orientation se décline au niveau commercial par des actions spécifiques soit:

- Favoriser la qualité de l'offre sur les artères commerciales;
- revitaliser l'avenue Dollard, la rue Airlie et la rue Centrale.

Dans la foulée, l'aménagement de cafés-terrasses et de placottoirs dans le secteur du Village des Rapides a été identifié comme un moyen:

- D'animer la rue;
- d'attirer des clients pour les commerces;
- de créer des lieux de détente.

Afin d'assurer une implantation de cafés-terrasses et placottoirs harmonieuse, sécuritaire et compatible avec le quartier, l'arrondissement souhaite modifier le règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060.

Au passage quelques éléments du règlement sont précisés ou corrigés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA10 20 0535 adoptée le 4 octobre 2010 - Adoption du règlement numéro LAS-0060 sur l'occupation du domaine public (sommaire décisionnel numéro 1102363003);

Résolution numéro CA18 20 0490 adoptée le 5 novembre 2018 - Adoption du document "Planification stratégique 2018-2024" (sommaire décisionnel numéro 1180577001).

DESCRIPTION

Les modifications proposées concernent :

- L'ajout de la définition d'un café-terrasse et de la définition d'un placottoire;
- l'ajout de motifs de refus spécifiques à l'implantation d'un café-terrasse ou d'un placottoire;
- des précisions à la validité d'un permis d'occupation périodique du domaine public;
- l'ajout de cafés-terrasses et de placottoirs aux types d'occupations visés par un permis d'occupation périodique du domaine public;
- des précisions et des ajouts aux renseignements requis lors du dépôt de la demande;
- des précisions sur l'assurance responsabilité;
- l'ajout d'obligations au titulaire d'un permis d'occupation périodique du domaine public notamment concernant:
 - Le retrait de résidus conséquent à l'occupation
 - La propreté de l'emplacement et des alentours
 - Le maintien en bon état de l'aménagement
 - Les documents à conserver sur place
 - L'accès aux installations de la Ville ou des compagnies d'utilité publique
- ajout de dispositions particulières applicables à un café-terrasse et à un placottoire notamment:
 - L'ajout de secteurs où est autorisé l'aménagement d'un café-terrasse ou d'un placottoire;
 - des exigences techniques, d'utilisation, de construction et d'aménagement d'un café-terrasse et d'un placottoire :
 - Conditions d'implantation
 - Dégagements à respecter
 - Conditions d'aménagement pour assurer la sécurité
 - Conditions d'aménagement des plates-formes
 - Conditions d'aménagement pour assurer l'accessibilité
 - Conditions de construction
 - Conditions concernant le mobilier
 - Restrictions
 - Heures d'utilisation
 - Dates d'installation, d'enlèvement et d'utilisation
 - Nombre de personnes maximum
 - Contingentement dans chaque secteur
- l'ajustement au montant minimal des infractions pour une personne morale;
- des précisions à la fin d'une occupation du domaine public.

JUSTIFICATION

Les modifications réglementaires auront un impact positif sur l'animation de la rue, créeront des lieux de détente et contribueront à attirer des clients.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Toutes les entreprises devront mettre en place des mesures de protection pour leurs employés et leurs clients qui respectent le protocole élaboré par les autorités de la santé publique du Québec, la CNESST et les ministères concernés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

1. Une séance d'information en ligne a eu lieu le 25 février 2021.
2. Un sondage en ligne a été réalisé du 25 février 2021 au 11 mars 2021 afin de connaître l'avis des parties prenantes
3. Le porte à porte et la distribution d'un dépliant aux commerçants du quartier a eu lieu jusqu'au 11 mars
4. Les résultats du sondage seront diffusés dans le bulletin Accent de mai

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion
- Adoption par le conseil d'arrondissement
- Entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-03-31

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme



Dossier # : 1212365006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement amendant le règlement LAS-0141 établissant les tarifs

Attendu que l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 avril 2021 ainsi que la présentation du projet de règlement;

Attendu que le projet de règlement modifiant le règlement no LAS-0141 a été déposé exceptionnellement de façon électronique sur le site Web de la Ville de Montréal en raison de la pandémie de la Covid-19;

Attendu qu'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement,

D'adopter le règlement no LAS-0141-1 amendant le règlement LAS-0141 établissant les tarifs.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-20 08:46

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212365006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement amendant le règlement LAS-0141 établissant les tarifs

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION**Dossier # :1212365006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement amendant le règlement LAS-0141 établissant les tarifs

CONTENU**CONTEXTE**

La sous-section 9 de la section 1 du règlement de tarification LAS-0141, est modifiée afin d'exempter les organismes à but non lucratif des frais exigibles associés aux demandes d'exemption en matière d'espaces de stationnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Modifier la sous-section 9 de la section 1 du règlement de tarification LAS-0141 comme suit:

9. Demandes d'exemption en matière d'espaces de stationnement

20. Des frais d'étude de 250 \$ plus 5 000 \$ par espace de stationnement sont exigibles pour toute demande d'exemption, à l'exception de celles provenant d'un organisme à but non lucratif.

La demande d'exemption ne dispense pas le requérant de se conformer aux autres exigences du Règlement de zonage 2098.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2021-03-19



Dossier # : 1212363023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041, le premier projet de résolution (PP-28) visant à autoriser, sur le lot numéro 1 930 274 (anciennement 9590, rue Clément), malgré les dispositions prévues au règlement de zonage numéro 2098, la construction d'un complexe multifamilial de 157 logements

CONSIDÉRANT la procédure régissant l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., cA-19.1;

CONSIDÉRANT le règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de LaSalle adopté le 18 décembre 2008 (CA08 20 0508);

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil a adopté un premier projet de résolution et l'a soumis à une consultation publique écrite quant à son objet et aux conséquences de son adoption ;

Attendu que des commentaires ont été reçus et qu'un rapport a été déposé à cet effet,

D'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le second projet de résolution (PP-28) visant à autoriser, sur le lot numéro 1 930 274 (9590, rue Clément), malgré les dispositions prévues au règlement de zonage numéro 2098, la construction d'un complexe multifamilial de 157 logements.

Signé par Chantal M GAGNON **Le** 2021-04-29 18:03

Signataire :

Chantal M GAGNON

Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041, le premier projet de résolution (PP-28) visant à autoriser, sur le lot numéro 1 930 274 (anciennement 9590, rue Clément), malgré les dispositions prévues au règlement de zonage numéro 2098, la construction d'un complexe multifamilial de 157 logements

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041, le premier projet de résolution (PP-28) visant à autoriser, sur le lot numéro 1 930 274 (anciennement 9590, rue Clément), malgré les dispositions prévues au règlement de zonage numéro 2098, la construction d'un complexe multifamilial de 157 logements

CONTENU

CONTEXTE

Le terrain localisé à l'intersection des rues Louis-Fortier et Clément et portant le numéro de lot 1 930 274 était anciennement occupé par l'entreprise Lion Rubber & Plastic Ltd spécialisée dans la production d'objets en plastique. La structure du bâtiment a été gravement affectée par le fait que le bâtiment est à l'abandon depuis plusieurs années. En juin 2020, un rapport sur l'état du bâtiment préparé par un ingénieur a été déposé à l'arrondissement. Ce rapport conclut que le bâtiment est structurellement dangereux et que des travaux de fondation, de charpente, d'étanchéité et de finition intérieure sont requis afin de répondre aux normes prescrites par le Code du bâtiment. Le coût des réparations structurelles nécessaires pour rendre le bâtiment conforme est de l'ordre de 5 millions de dollars. Pour des raisons de sécurité publique et de viabilité économique pour tout projet futur sur le site, l'arrondissement a conclu qu'il était préférable de démolir le bâtiment. Ce dernier a été démolie à l'automne 2020 et le site est actuellement vacant.

En fonction de la nature des activités précédentes, le terrain est fortement contaminé par une présence passée de plusieurs réservoirs de produits pétroliers hors terre et souterrains, une présence passée d'activités d'entreposage de matières résiduelles dangereuses et une présence passée d'un transformateur à BPC. Afin de réhabiliter le site en vue d'une utilisation future, le site a depuis été décontaminé.

Le site jouit de plusieurs atouts puisqu'il est à proximité de nombreux parcs, de deux écoles primaires, d'un centre commercial incluant plusieurs commerces alimentaires, d'un lien direct par le circuit d'autobus 113 à la station de métro Angrignon, d'un accès facile à l'autoroute 20 via la route 138, etc.

Le terrain est stratégiquement positionné à l'entrée de l'arrondissement et agit à titre de vitrine lorsque les automobilistes arrivent ou quittent l'arrondissement via la route 138 en direction "est" ou "ouest". Pour cette raison, l'arrondissement désire mettre en valeur ce site par l'entreprise d'un projet immobilier de qualité. Le projet proposé vise notamment à :

- Ériger un complexe multifamilial composé de 4 bâtiments d'environ 40 unités chacun (157 unités au total) dont les personnes âgées de 55 ans et plus représentent la clientèle cible;
- construire un stationnement entièrement en sous-sol de 208 cases, dont 5% des cases sont réservées aux visiteurs et 5% des cases sont munis de bornes de recharge pour les voitures électriques;
- dédier 47% du site au verdissement et à l'aménagement paysager.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le premier projet de résolution (PP-28) visant à autoriser, sur le lot numéro 1 930 274 (anciennement 9590, rue Clément), malgré les dispositions prévues au règlement de zonage numéro 2098, la construction d'un complexe multifamilial de 157 logements

JUSTIFICATION

À sa séance du 10 mars 2020, le Comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet pour les raisons suivantes:

- CONSIDÉRANT que le projet permet de réhabiliter et mettre en valeur un terrain contaminé à l'entrée de l'arrondissement;
- CONSIDÉRANT que le projet est dédié à une clientèle de 55 ans et plus qui répond à un besoin en fonction du vieillissement de la population;
- CONSIDÉRANT qu'une armature d'allées piétonnes est implantée afin de rendre le site perméable et sécuritaire;
- CONSIDÉRANT que 47% du site est dédié à l'aménagement paysager et au verdissement;
- CONSIDÉRANT que le projet est à échelle humaine et s'intègre harmonieusement au tissu urbain environnant;
- CONSIDÉRANT que le projet contribue à mettre en valeur le domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- CONSIDÉRANT que toutes les nouvelles cases de stationnement sont localisées en sous-sol.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le terrain est caractérisé par :

- Une présence antérieure de plusieurs réservoirs de produits pétroliers hors terre et souterrains;
- une présence passée d'activités d'entreposage de matières résiduelles dangereuses et;
- une présence passée d'un transformateur à BPC.

Le site est donc fortement contaminé et le projet vise à réhabiliter ce dernier afin de le mettre en valeur. Entre autres :

- 47% du site sera dédié à l'aménagement paysager et au verdissement;
- tous les stationnements seront en sous-sol afin de déminéraliser le site et diminuer l'effet d'îlot de chaleur urbain;
- 5% des cases de stationnement seront munis de bornes de recharge pour les voitures électriques;
- plus d'une centaine de supports à vélo seront répartis sur le site;
- le projet est localisé à distance de marche de plusieurs commodités (épiceries, boucheries, boulangeries, parcs, restaurants), venant limiter les déplacements motorisés;
- le projet est adjacent à un arrêt d'autobus qui fait le lien direct avec la station de métro Angrignon.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Recommandation du CCU: mars 2021
2. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution: avril 2021
3. Avis public et affichage sur le terrain annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation: avril 2021
4. Assemblée publique de consultation: avril 2021
5. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de résolution: mai 2021
6. Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire: mai 2021
7. Adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution: juin 2021
8. Entrée en vigueur: juin 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Schéma d'aménagement et de développement (SAD)

Le projet aura une affectation résidentielle, ce qui respecte les grandes affectations prévues au SAD.

Le projet aura de plus une densité de 220 logements/hectare brut, ce qui respecte le seuil minimal de densité résidentiel prévue au SAD qui est de 80 logements/hectare brut.

Plan d'urbanisme (PU)

Le projet est localisé dans un secteur à vocation mixte dans le PU. Des projets dont l'affectation est résidentielle peuvent être érigés, comme prévue dans la description au PU.

Le projet est de plus localisé dans le secteur 10-T2 qui réfère à :

1. un cadre bâti de un à trois étages hors-sol;
2. un taux d'implantation au sol moyen;
3. un C.O.S. minimal de 0,5 et;
4. un C.O.S. maximal de 2,0

Le projet respecte l'ensemble de ces dispositions, puisqu'il possède 3 étages et un C.O.S. de 1,74.

Règlement de zonage numéro 2098

Le projet déroge à la grille des usages et normes H08-10 et les articles 3.5.1, 5.3.7 i), 5.3.7 k), 5.5.7.3 b), 6.1.1, 6.1.5.3.2 b) et 7.71.2.4 du règlement de zonage numéro 2098 et permet la construction d'un complexe multifamilial de 157 logements :

- a. Dont les marges de recul minimales du bâtiment principal et du bâtiment accessoire sont celles indiquées au plan d'implantation à l'annexe A, alors que les marges minimales doivent être conformes aux prescriptions de la grille des usages et normes H08-10;
- b. dont, nonobstant le paragraphe précédent et conditionnellement à l'approbation de l'arrondissement, il est permis d'empiéter d'au plus 0,30 mètre dans les marges prévues à l'annexe A, à condition que des documents justificatifs préparés par un professionnel membre de son ordre professionnel démontrent l'impossibilité de respecter les marges minimales prescrites;
- c. dont le nombre de logements maximal est de 157, alors que le maximum autorisé est de 12;
- d. dont le coefficient d'occupation du sol (COS) maximal est de 1,74, alors que le maximum autorisé est de 0,70;
- e. dont le rapport bâtiment/terrain maximal est de 0,54, alors que le maximum autorisé est de 0,30;
- f. dont la hauteur maximale des bâtiments est de 3 étages, alors que le maximum autorisé est de 2 étages;
- g. dont la hauteur maximale des bâtiments est de 15 mètres, alors que le maximum autorisé est de 10 mètres;
- h. dont la largeur maximale de l'entrée charretière menant au garage en sous-sol est de 24 mètres afin d'intégrer la dalle de propreté, alors que le maximum autorisé est de 8 mètres. La largeur de l'entrée charretière inclue l'allée de circulation d'une largeur de 7 mètres ainsi que la dalle de propreté d'une largeur de 17 mètres;
- i. dont la pente maximale de l'allée de circulation menant au sous-sol est de 13%, alors que le maximum autorisé est de 10%;
- j. dont un minimum de 5% des cases de stationnement sont réservées pour les visiteurs, alors qu'aucune norme n'est prescrite à ce sujet;
- k. dont un minimum de 5% des cases de stationnement sont munies de bornes de recharge pour les véhicules électriques, alors qu'aucune norme n'est prescrite à ce sujet;
- l. dont la hauteur maximale de la clôture antibruit localisée en cour arrière est de 4 mètres, alors que le maximum autorisé est de 1,83 mètre;
- m. dont un bâtiment accessoire pour accueillir une piscine et un gymnase dédiés aux résidents est autorisé, alors que ceci n'est pas autorisé;
- n. dont les distances minimales d'une ligne de terrain en cour avant pour les constructions souterraines non apparentes sont celles illustrées à l'annexe "B", alors que le minimum autorisé est de 3 mètres;
- o. dont les distances minimales d'une ligne de terrain en cour latérale pour les constructions souterraines non apparentes sont celles illustrées à l'annexe "B", alors que le minimum autorisé est de 1,5 mètre;
- p. dont le nombre maximal d'entrées charretières est de 3, alors que le maximum

autorisé est de 2;
q. dont l'ensemble des dispositions spéciales de la zone H08-10 ne sont pas applicables.

Des conditions sont également associées au projet concernant les éléments suivants:

- a. Aménagements sur le domaine public
2. Respect des niveaux sonores
3. Nettoyage des rues à proximité du chantier de construction
4. Clôture de sécurité
5. Affichage sur la clôture de sécurité

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

Le : 2021-03-24

**Dossier # : 1212365008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041, le premier projet de résolution (PP-29) visant à autoriser, sur le lot numéro 1 234 787 (8585, boul. LaSalle), malgré les dispositions prévues au règlement de lotissement numéro 2100 et au règlement de zonage numéro 2098, le déplacement de la maison existante et la construction de 16 habitations unifamiliales

CONSIDÉRANT la procédure régissant l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., cA-19.1;

CONSIDÉRANT le règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de LaSalle adopté le 18 décembre 2008 (CA08 20 0508);

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil a adopté un premier projet de résolution et l'a soumis à une consultation publique écrite quant à son objet et aux conséquences de son adoption ;

Attendu qu'aucun commentaire n'a été reçu et qu'un rapport a été déposé à cet effet,

D'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le second projet de résolution (PP-29) visant à autoriser sur le lot numéro 1 234 787 (8585, boul. LaSalle), malgré les dispositions prévues au règlement de lotissement numéro 2100 et au règlement de zonage numéro 2098, le déplacement de la maison existante et la construction de 16 habitations unifamiliales.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-29 15:00

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212365008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041, le premier projet de résolution (PP-29) visant à autoriser, sur le lot numéro 1 234 787 (8585, boul. LaSalle), malgré les dispositions prévues au règlement de lotissement numéro 2100 et au règlement de zonage numéro 2098, le déplacement de la maison existante et la construction de 16 habitations unifamiliales

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1212365008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041, le premier projet de résolution (PP-29) visant à autoriser, sur le lot numéro 1 234 787 (8585, boul. LaSalle), malgré les dispositions prévues au règlement de lotissement numéro 2100 et au règlement de zonage numéro 2098, le déplacement de la maison existante et la construction de 16 habitations unifamiliales

CONTENU

CONTEXTE

Une résolution de PPCMOI (PP-25) a été adoptée par le conseil d'arrondissement le 8 février 2021 concernant le lot 1 234 787 (8585, boul. LaSalle) afin d'autoriser le présent projet. Cependant, une erreur administrative dans le numéro de lot qui apparaissait dans la résolution CA21 20 0066 fait en sorte que le processus de modification réglementaire doit être repris. La résolution CA21 20 0066 sera donc abrogée et remplacée par une nouvelle résolution. À mentionner que le projet tel que présenté lors du processus de modification réglementaire PP-25 demeure exactement le même.

Le terrain portant le numéro de lot 1 234 787 est localisé au sud de l'arrondissement de LaSalle en bordure nord du boulevard LaSalle, entre les 40e et 43 avenues. Le boulevard LaSalle constitue un des tracés fondateurs de l'arrondissement. Il s'agit de la plus ancienne route de l'arrondissement qui était à l'époque utilisée comme voie de portage pour éviter les Rapides de Lachine.

Ce secteur de l'arrondissement s'est développé surtout après la Seconde Guerre mondiale, au gré du lotissement des terres agricoles pour la construction résidentielle. La zone près du canal de l'Aqueduc constitue à cette époque une des zones les moins développées, mais qui a toutefois connu une urbanisation massive dans les années 1950 à 1970. Lors de l'achèvement de la construction de la maison existante sur le terrain, en 1941, celle-ci était donc située dans un milieu essentiellement rural et entourée de parcelles agricoles non construites. Au fil des années, les terrains dédiés à l'agriculture ont été remplacés par l'urbanisation afin de laisser comme dernier vestige du régime seigneurial de la division des terres agricole, le terrain de 7 915 mètres carrés que l'on connaît aujourd'hui et qui accueille toujours la maison originellement construite en 1941 par la famille Alepin.

L'implantation de la maison, juchée en promontoire par rapport au boulevard LaSalle et accessible par un chemin sinueux entouré d'arbres matures, rappelle les compositions romantiques issues de la tradition anglaise du XVIIe siècle. Cette implantation contribue à la qualité de l'environnement urbain et participe au caractère pittoresque de la maison dans

son milieu environnant. Il est très probable que les arbres présents sur le terrain aient été plantés dans la deuxième moitié des années 1940, suite à la construction de la demeure. Il ne s'agit pas d'un paysage strictement composé, mais bien de plantations disposées de manière aléatoire. L'attrait de la résidence réside dans le fait qu'elle vient créer une rupture verdoyante dans le tissu urbain environnant.

La maison sise au 8585, boulevard LaSalle ne se situe pas à l'intérieur d'un secteur de valeur exceptionnelle ou intéressante et ne fait pas partie d'un ensemble urbain ou industriel d'intérêt en vertu du Plan d'urbanisme. La maison est plutôt identifiée comme un bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle. Conformément à l'objectif 15 du Plan d'urbanisme, les bâtiments identifiés dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle doivent faire l'objet d'un contrôle serré des travaux de construction, de rénovation et de démolition par les outils réglementaires appropriés, notamment les règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Des objectifs et des critères de conservation et de préservation ont ainsi été élaborés à l'intérieur du règlement relatif aux PIIA numéro LAS-0014. Plus précisément, le chapitre 10 : Les secteurs et bâtiments patrimoniaux, édicte un certain nombre de critères pour juger l'aménagement du terrain et la construction de nouveaux bâtiments sur ce dernier, le tout dans l'objectif de préserver ses caractéristiques d'origine.

En matière de zonage et de lotissement, les normes d'aménagement pour le terrain sont en place depuis l'entrée en vigueur, en 1988, du règlement de zonage numéro 2098 et du règlement de lotissement numéro 2100. La grille des usages et normes prévoit un potentiel de développement résidentiel pouvant accueillir une vingtaine d'habitations, dont leur implantation s'effectuerait en poursuivant l'avenue des Rapides jusqu'au boulevard LaSalle.

Afin de conserver les caractéristiques patrimoniales et paysagères du terrain, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) a élaboré des lignes directrices en matière d'implantation, d'aménagement et d'architecture afin d'orienter le redéveloppement du terrain. Au cours de la négociation avec le propriétaire du terrain et suite à plusieurs esquisses d'implantation, la DAUSE en est venue à la conclusion qu'il ne serait pas possible de procéder à une densification du terrain de manière harmonieuse qui respecte les caractéristiques patrimoniales du site en fonction des normes en vigueur dans la réglementation d'urbanisme tout en respectant les orientations édictées par la DAUSE. La conception d'un projet en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041 (PPCMOI) semblait être l'avenue la mieux adaptée pour concevoir un projet harmonieux qui préserve les caractéristiques paysagères du terrain.

Le projet propose, notamment, les éléments suivants:

1. Déplacer la maison patrimoniale, présentement localisée en fond de lot, en bordure du boulevard LaSalle afin de la mettre en valeur;
2. ériger une rue partagée (conçue selon les critères du guide d'application du Ministère des transports du Québec) d'une largeur de 8 mètres qui prolongera l'avenue des Rapides jusqu'au boulevard LaSalle;
3. implanter 16 nouvelles habitations unifamiliales le long de la nouvelle rue;
4. diminuer au maximum le nombre d'entrées charretières en les regroupant;
5. concevoir les habitations en fonction d'une architecture contemporaine, sobre et de qualité qui met en valeur la maison patrimoniale;
6. élaborer une stratégie paysagère qui permet de définir un aménagement paysager de qualité, de conserver au maximum les arbres existants, d'augmenter la canopée en

plantant plus de 45 nouveaux arbres et d'aménager un parc d'une superficie d'environ 600 mètres carrés correspondant à près de 7,5% de la superficie totale du terrain;
7. aménager au cœur du site un parc public correspondant à 7,5% de la superficie du terrain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel 1202363095 - CA21 20 0066 (8 février 2021)

DESCRIPTION

Adopter, en vertu du règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041, le premier projet de résolution (PP-29) visant à autoriser, sur le lot numéro 1 234 787 (boul. LaSalle), malgré les dispositions prévues au règlement de lotissement numéro 2100 et au règlement de zonage numéro 2098, le déplacement de la maison existante et la construction de 16 habitations unifamiliales

JUSTIFICATION

À sa séance du 4 novembre 2020, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet pour les raisons suivantes:

- CONSIDÉRANT que les surfaces végétalisées (55%) surpassent les surfaces minéralisées (35%);
- CONSIDÉRANT qu'une stratégie paysagère étoffée est élaborée et permet de préserver l'aspect bucolique des lieux;
- CONSIDÉRANT qu'un parc public correspondant à 7,5% de la superficie du terrain est implanté au cœur de ce dernier;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;
- CONSIDÉRANT que la maison ayant une valeur patrimoniale sera déplacée en bordure du boulevard LaSalle afin de la mettre pleinement en valeur;
- CONSIDÉRANT que l'intégration des nouvelles habitations s'effectue en respectant la densité et l'échelle urbaine des quartiers à proximité;
- CONSIDÉRANT que la largeur de la rue a été significativement réduite (de 14 à 8 mètres) afin d'augmenter le verdissement du terrain et qu'elle sera implantée en respectant les objectifs et les critères issus du Guide d'application du Ministère des transports du Québec pour élaborer une rue partagée;
- CONSIDÉRANT que le nombre d'entrées charretières est limité au maximum afin d'améliorer l'interface entre la rue projetée et augmenter la sécurité des usagers;
- CONSIDÉRANT que le nombre d'arbres sur le terrain est augmenté de 48%.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plusieurs éléments du projet contribuent à atteindre les objectifs du Plan local de développement durable de LaSalle, notamment la réduction des îlots de chaleur urbains. Des efforts seront consentis afin de conserver la presque totalité des arbres sur le terrain en adoptant des mesures contraignantes d'atténuation pour la préservation des arbres et plus de 45 arbres seront plantés afin d'augmenter la canopée.

De plus, la largeur de la chaussée projetée sera réduite de près de la moitié afin de diminuer les surfaces imperméables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Recommandation du CCU : novembre 2020;
2. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution: avril 2021;
3. Avis public et affichage sur le terrain annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation: avril 2021;
4. Assemblée publique de consultation: avril 2021;
5. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de résolution: mai 2021;
6. Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire: mai 2021;
7. Adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution: juin 2021;
8. Entrée en vigueur: juin 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet déroge aux dispositions suivantes :

1. Règlement de lotissement numéro 2100

Art. 4.1 a) Les dimensions minimales des lots sont celles indiquées sur le plan de lotissement à l'annexe A, alors que les dimensions minimales des lots doivent être conformes aux prescriptions de la grille des usages et normes H04-36;

Art. 4.2.6.3 L'emprise minimale de la rue est fixée à 8 mètres, alors que l'emprise minimale d'une rue locale est fixée à 18 mètres.

2. Règlement de zonage numéro 2098

Art. 3.5.1 Les marges de recul minimales des bâtiments sont celles indiquées au plan d'implantation à l'annexe B, alors que les marges minimales doivent être conformes aux prescriptions de la grille des usages et normes H04-36;

Nonobstant le paragraphe précédent, il est permis d'empiéter d'au plus 0,30 mètre dans les marges avant et latérales prévues à l'annexe B, à condition que des documents justificatifs préparés par un professionnel membre de son ordre professionnel démontrent l'impossibilité de respecter les marges minimales prescrites;

Art. 3.5.1 Le coefficient d'occupation du sol (COS) maximal est de 1,10, alors que le maximum autorisé est de 1,00;

Art. 3.5.1 Le rapport bâtiment/terrain maximal est de 0,52, alors que le maximum autorisé est de 0,50;

Art. 3.5.1 La hauteur maximale des bâtiments est de 12 mètres, alors que le maximum autorisé est de 10 mètres;

Art. 5.3.7 i) La largeur maximale des entrées charretières est de 6 mètres, alors que le minimum autorisé est de 8 mètres;

Art. 5.3.7 k) La pente maximale de l'allée de circulation est de 12%, alors que le maximum autorisé est de 10%;

Art. 5.6.2.2.1.1 La proportion minimale de maçonnerie utilisée pour les façades avant des bâtiments est de 72%, alors que le minimum autorisé est de 80%;

Art. 5.5.6.4 f) Si un arbre est abattu pour implanter une piscine ou une clôture, ce dernier doit être remplacé, alors qu'il n'est pas obligatoire de remplacer un arbre dans une telle situation;

Art. 5.5.6.5 Les prescriptions pour protéger les arbres lors des travaux sont celles indiquées à la section 3.3 du rapport d'évaluation préparé par la firme Nadeau Foresterie Urbaine en date du 9 septembre 2019 (annexe C), alors que les prescriptions minimales se trouvent aux paragraphes a) à e) du présent article.

Des conditions sont également associées au projet:

1. Garantie monétaire exigée pour déplacer le bâtiment unifamilial existant

Une garantie monétaire doit être déposée à la Ville de Montréal lors de la demande du certificat d'autorisation pour déplacer le bâtiment unifamilial existant à un autre endroit sur le terrain.

La garantie monétaire équivaut au double de la valeur estimée du bâtiment par le rapport d'évaluation préparé par la firme HPDG et associés en date du 23 septembre 2020 (annexe D).

La valeur monétaire estimée par le rapport d'évaluation étant de l'ordre de 525 000\$, une garantie monétaire irrévocable de 1 050 000\$ doit être déposée.

La garantie monétaire peut prendre l'une des formes suivantes :

- a) Une lettre de garantie;
- b) des obligations payables au porteur émises par le gouvernement du Québec ou du Canada ou par une municipalité québécoise;
- c) une garantie émise d'un assureur autorisé à faire des opérations d'assurance au Québec en vertu de la Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32.

La garantie monétaire sera relâchée lorsque les travaux de déplacement du bâtiment unifamilial seront complétés et qu'un rapport, signé par un ingénieur ou un architecte membre de son ordre professionnel, indiquera que le bâtiment est en bon état suite à une évaluation de la structure et des différentes composantes du bâtiment.

En cas de dégradation majeure ou de démolition du bâtiment unifamilial, la garantie monétaire sera encaissée par la Ville de Montréal et le bâtiment devra être reconstruit à l'identique à l'endroit indiqué sur le plan d'implantation soumis, et ce, en récupérant au maximum les matériaux de revêtement extérieur du bâtiment existant.

2. Garantie monétaire exigée pour préserver les arbres

Une garantie monétaire doit être déposée à la Ville de Montréal lors de la demande du certificat d'autorisation pour déplacer le bâtiment unifamilial existant à un autre endroit sur le terrain ou lors de la demande de permis de construction; la situation qui surviendra en premier.

La garantie monétaire équivaut à la valeur estimée pour la totalité des arbres à conserver sur le terrain par le rapport d'évaluation préparé par la firme Nadeau Foresterie Urbaine en date du 19 octobre 2020 (annexe E).

La valeur monétaire estimée pour la totalité des arbres conservables sur le terrain étant de 59 199\$, une garantie monétaire irrévocable de ce montant doit être déposée.

En cas de dégradation causant la mort ou d'abattage illégal d'un arbre, un montant correspondant au montant indiqué dans le rapport d'évaluation préparé par la firme Nadeau Foresterie Urbaine en date du 19 octobre 2020 sera encaissé par la Ville de Montréal et un arbre d'une essence noble devra être replanté à proximité.

En cas de dégradation causant la mort ou d'abattage illégal d'un arbre, un montant correspondant au montant indiqué dans le rapport d'évaluation préparé par la firme Nadeau Foresterie Urbaine en date du 19 octobre 2020 sera encaissée par la Ville de Montréal et un arbre d'une essence noble devra être replanté à proximité.

La garantie monétaire sera relâchée lorsque les travaux de construction pour l'ensemble du terrain seront complétés et qu'un rapport, signé par un ingénieur forestier membre de son ordre professionnel, indiquera que les arbres sont en bonne condition.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-03-31

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1212363034

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 1 234 352 (66e Avenue)

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3002753074), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 1 234 352 (66e Avenue).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-22 16:49

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363034

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 1 234 352 (66e Avenue)

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur deux étages. La construction sera réalisée après la démolition du bâtiment situé sur le lot numéro 1 234 352 de la 66e Avenue (voir dossier DÉ3002258834).

Le projet propose un bâtiment de type «chalet» sur deux étages avec une architecture contemporaine. Cela se traduit par un volume plutôt traditionnel. Cependant, les ouvertures, les matériaux et les détails architecturaux sont assez épurés et propres à l'architecture d'aujourd'hui. De plus, il y aura une galerie couverte en façade principale, faisant un rappel aux compositions typiques de la maison «chalet». Le matériau choisi pour le revêtement extérieur est un déclin de bois blanc posé à la verticale (tel que le déclin de bois de Maxi Forêt, couleur W-010-0E ou équivalent), à l'exception des murs latéraux qui seront en crépi de teinte blanche (tel que le stuc de Adex, fini lisse granulé ou équivalent).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent au chapitre 5 (Démolition) et au chapitre 18 (Autres secteurs).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3002753074), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 1 234 352 (66e Avenue).

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 avril 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis, à l'unanimité, un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- **CONSIDÉRANT** que la construction prend en considération ses effets sur les constructions voisines de manière à préserver ou mettre en valeur le caractère d'ensemble du secteur dans lequel la construction se trouve;

- CONSIDÉRANT que l'harmonie et la qualité architecturale du parc immobilier LaSallois sont maintenues;
- CONSIDÉRANT que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur l'ensemble immobilier et le quartier dans lequel le bâtiment se situe;
- CONSIDÉRANT que l'aménagement extérieur existant et projeté rehausse la qualité du paysage;
- CONSIDÉRANT que la conception reflète la qualité du traitement des bâtiments comparables situés dans le secteur;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (Autres secteurs et Démolition);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-22

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1212363035

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la démolition d'une habitation unifamiliale située au 146, 68e Avenue

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation de démolition (DÉ3002458914), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la démolition d'une habitation unifamiliale située au 146, 68e Avenue.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-22 16:48

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363035

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la démolition d'une habitation unifamiliale située au 146, 68e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la démolition d'une habitation unifamiliale d'un étage située au 146, 68e Avenue. Le bâtiment a été construit en 1948. Celui-ci est isolé avec un toit à double versants. Il présente une valeur patrimoniale «passable», due à son faible degré d'authenticité et son mauvais état physique. De plus, le bâtiment n'est associé à aucune institution ni personnage historique. Enfin, la qualité architecturale, le choix des matériaux de revêtement et la composition de la façade principale sont de valeur inférieure au cadre bâti environnant. L'évaluation de l'état physique du bâtiment démontre une valeur «négative», considérant que la grande majorité du bâtiment devra être démolie. Le projet de remplacement est une habitation trifamiliale sur deux étages. Voir dossier de construction du lot numéro 1 234 283 (CO3002458934).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent au chapitre 5 (Démolition).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation de démolition (DÉ3002458914), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la démolition d'une habitation unifamiliale située au 146, 68e Avenue.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 avril 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis, à l'unanimité, un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que le bâtiment à démolir ne présente pas une valeur patrimoniale significative;
- CONSIDÉRANT que le bâtiment à démolir est en très mauvais état;
- CONSIDÉRANT que la démolition permettra la réalisation d'un projet résidentiel de qualité;

- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (Démolition).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2021-04-22



Dossier # : 1212363036

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale située sur le lot numéro 1 234 283 (68e Avenue)

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3002458934), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale située sur le lot numéro 1 234 283 (68e Avenue).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-22 16:47

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363036

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale située sur le lot numéro 1 234 283 (68e Avenue)

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la construction d'une habitation trifamiliale isolée sur deux étages. La construction sera réalisée après la démolition du bâtiment situé sur le lot numéro 1 234 283 de la 68e Avenue (voir dossier DÉ3002458914).

Le projet propose un bâtiment de deux étages avec une architecture contemporaine assez sobre. Le bâtiment se compose principalement de deux volumes avec une galerie et un balcon en façade principale. De grandes ouvertures sont proposées afin de maximiser la lumière naturelle dans le bâtiment. Une brique d'argile rouge est utilisée sur l'ensemble des façades (tel que le modèle Yankee Hill, Light red velour ou équivalent). Une brique en soldat est placée entre les deux niveaux des fenêtres. De plus, un jeu de briques est également proposé sur certaines portions des façades afin de créer un rythme intéressant sur le bâtiment. Le stationnement se localise en front de bâtiment avec un revêtement de sol alvéolé.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent au chapitre 5 (Démolition) et au chapitre 18 (Autres secteurs).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3002458934), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale située sur le lot numéro 1 234 283 (68e Avenue).

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 avril 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis, à l'unanimité, un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que la construction prend en considération ses effets sur les constructions voisines de manière à préserver ou mettre en valeur le caractère d'ensemble du secteur dans lequel la construction se trouve;
- CONSIDÉRANT que l'harmonie et la qualité architecturale du parc immobilier LaSallois sont maintenues;
- CONSIDÉRANT que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur l'ensemble immobilier et le quartier dans lequel le bâtiment se situe;
- CONSIDÉRANT que l'aménagement extérieur projeté rehausse la qualité du paysage;
- CONSIDÉRANT que la conception reflète la qualité du traitement des bâtiments comparables situés dans le secteur;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA; (Autres secteurs et Démolition);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-22

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1212363037

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade d'une habitation trifamiliale située au 319, 9e Avenue

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002583514), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade d'une habitation trifamiliale située au 319, 9e Avenue.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-22 16:45

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1212363037**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade d'une habitation trifamiliale située au 319, 9e Avenue

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise la modification de la façade principale d'une habitation trifamiliale. Il s'agit d'un bâtiment jumelé qui est atypique dans le secteur. Les modifications proposées visent le retrait de l'avant-toit, de l'ajout d'un balcon, de l'agrandissement d'une ouverture et du remplacement d'un revêtement léger. Le revêtement proposé est un clin de bois d'ingénierie de couleur grise avec une pose horizontale (tel que le modèle Canexel, Ridgewood D-5, couleur Pierre de rivière ou équivalent).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent au chapitre 24 (Village des Rapides) du règlement numéro LAS-0014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002583514), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade d'une habitation trifamiliale située au 319, 9e Avenue.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 avril 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis, à l'unanimité, un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que l'intervention respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- CONSIDÉRANT que l'intervention s'harmonise avec le milieu résidentiel;
- CONSIDÉRANT que l'intervention valorise le patrimoine architectural du quartier;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (Village des Rapides);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2021-04-22



Dossier # : 1212363038

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade d'un bâtiment commercial situé au 7663, rue Centrale

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002347574), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade d'un bâtiment commercial situé au 7663, rue Centrale.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-22 16:43

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1212363038**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade d'un bâtiment commercial situé au 7663, rue Centrale

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise la modification de la façade principale d'un bâtiment commercial. Il s'agit d'une construction contiguë sur une artère commerciale. Les modifications proposées visent le remplacement de cinq fenêtres et de la porte d'entrée en façade principale. Une modification est également proposée pour la devanture. La façade existante est composée d'une alcôve au niveau de l'étage. Le requérant propose de retirer cet élément afin de créer une façade lisse. Le matériau utilisé pour la devanture est un revêtement métallique noir (tel que le modèle PP-450 Panfab, Premium ou équivalent). Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent au chapitre 24 (Village des Rapides) du règlement numéro LAS-0014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002347574), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade d'un bâtiment commercial situé au 7663, rue Centrale.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 avril 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis, à l'unanimité, un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que les éléments architecturaux sont compatibles avec la typologie commerciale;
- CONSIDÉRANT que les ouvertures sont compatibles avec le bâtiment;
- CONSIDÉRANT que l'intervention respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- CONSIDÉRANT que l'intervention valorise le patrimoine architectural du quartier;

- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (Village des Rapides);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2021-04-22



Dossier # : 1212363039

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'aménagement d'une nouvelle entrée commerciale au bâtiment situé au 7077, boulevard Newman, local 5070

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002667234), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro LAS-0014, afin de permettre l'aménagement d'une nouvelle entrée commerciale au bâtiment situé au 7077, boulevard Newman, local 5070.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-22 16:42

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1212363039**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'aménagement d'une nouvelle entrée commerciale au bâtiment situé au 7077, boulevard Newman, local 5070

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise l'ajout d'une entrée commerciale sur une façade du Carrefour Angrignon, afin d'y accueillir un nouveau commerce (Corbeil). La zone d'intervention se situe sur la façade donnant sur le stationnement sur le boulevard Newman. Il s'agit d'un ancien commerce qui occupait l'ensemble de l'extrémité nord-est du carrefour et qui a été subdivisé en plusieurs locaux. Quatre entrées ont déjà été modifiées pour des commerces et une cinquième pour une nouvelle entrée type du carrefour. La demande actuelle vise donc l'ajout d'une sixième entrée.

Le style, la forme et le volume proposés s'apparentent à ceux des entrées communes du centre commercial et aux nouvelles entrées commerciales de ce segment du carrefour. Le pourtour de l'entrée serait composé de panneaux de métal de couleur noire (tel que le modèle de panneau d'aluminium *Alpolic* ou équivalent). L'encadrement de la porte d'entrée est marqué du même revêtement métallique de couleur rouge. Le reste de l'entrée est vitré.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent à l'article au chapitre 13 (commerces de moyenne ou de grande surface).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002667234), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro LAS-0014, afin de permettre l'aménagement d'une nouvelle entrée commerciale au bâtiment situé au 7077, boulevard Newman, local 5070.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 avril 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis, à l'unanimité, un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- **CONSIDÉRANT** que les interventions respectent le concept établi pour ce segment du Carrefour Angrignon;

- CONSIDÉRANT que les interventions respectent l'expression architecturale du bâtiment;
- CONSIDÉRANT que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le bâtiment et s'y harmonisent;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (commerces de moyenne ou de grande surface);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-22

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1212363040

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures sur la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 413, 9e Avenue

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002625575), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures sur la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 413, 9e Avenue.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-22 16:40

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363040

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures sur la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 413, 9e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la modification des ouvertures de la façade principale d'une habitation unifamiliale. Les travaux visent premièrement à retirer les blocs de verre autour de la porte d'entrée afin d'installer une nouvelle porte et une fenêtre longeant la porte. Ensuite, les blocs de verre à droite de la façade sont retirés afin de créer une plus grande fenêtre donnant sur la salle d'eau.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent au chapitre 24 (Village des Rapides) du règlement numéro LAS-0014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002625575), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures sur la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 413, 9e Avenue.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 avril 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis, à l'unanimité, un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que l'intervention respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- CONSIDÉRANT que l'intervention valorise le patrimoine architectural du quartier;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (Village des Rapides);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2021-04-22



Dossier # : 1212363042

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 7877, boulevard LaSalle

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002460455), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 7877, boulevard LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-22 16:23

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1212363042**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 7877, boulevard LaSalle

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise la modification de la façade principale d'une habitation unifamiliale. Les modifications visent le remplacement du parement léger, l'agrandissement du balcon avant ainsi que le remplacement du garde-corps. Le revêtement léger se localisant entre les deux fenêtres est remplacé par un revêtement métallique (tel que MAC Harrywood couleur noyer noir ou équivalent) posé verticalement. Le balcon avant est agrandi avec une projection de moins de 2m. Le garde-corps existant est également remplacé par un modèle vitré. Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent au chapitre 24 (Village des Rapides) et au chapitre 8 (Parcours riverain) du règlement numéro LAS-0014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002460455), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 7877, boulevard LaSalle.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 avril 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis, à l'unanimité, un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que l'intervention respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- CONSIDÉRANT que l'intervention s'harmonise avec le milieu résidentiel;
- CONSIDÉRANT que la qualité des matériaux et des détails architecturaux utilisés est équivalente à celle des parties d'origine et y est compatible;
- CONSIDÉRANT que l'intervention valorise le patrimoine architectural du quartier;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (Village des Rapides et Parcours riverain);

- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2021-04-22



Dossier # : 1212363041

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 7713, boulevard LaSalle

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002699314), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 7713, boulevard LaSalle.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-04-23 09:00

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363041

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 7713, boulevard LaSalle

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la modification de la façade principale d'une habitation unifamiliale. Il s'agit d'un bâtiment bifamilial jumelé qui sera converti en une maison unifamiliale. La modification proposée a pour objectif de retirer l'une des deux portes d'entrées et de fermer le porche. Cela permettra de créer un vestibule pour la maison. La nouvelle porte sera identique à l'existante. De plus, le revêtement proposé est un crépi identique à l'existant sur la façade principale.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent au chapitre 24 (Village des Rapides) et au chapitre 8 (Parcours riverain) du règlement numéro LAS-0014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002699314), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 7713, boulevard LaSalle.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 avril 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis, à l'unanimité, un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que l'intervention respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- CONSIDÉRANT que l'intervention s'harmonise avec le milieu résidentiel;
- CONSIDÉRANT que la qualité des matériaux et des détails architecturaux utilisés est équivalente à celle des parties d'origine et y est compatible;
- CONSIDÉRANT que l'intervention valorise le patrimoine architectural du quartier;

- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (Village des Rapides et Parcours riverain);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2021-04-22



Dossier # : 1212363044

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la démolition de la partie bureau et service située en façade et la construction d'un nouvel espace bureau et service sur trois étages en cour avant, d'un bâtiment industriel situé aux 5005 à 5011, rue Irwin

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3002747955), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la démolition de la partie bureau et service située en façade et la construction d'un nouvel espace bureau et service sur trois étages en cour avant, d'un bâtiment industriel situé aux 5005 à 5011, rue Irwin.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-22 16:28

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363044

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la démolition de la partie bureau et service située en façade et la construction d'un nouvel espace bureau et service sur trois étages en cour avant, d'un bâtiment industriel situé aux 5005 à 5011, rue Irwin

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la démolition de la partie bureau et service située en façade et la construction d'un nouvel espace bureau et service sur trois étages, en cour avant. Le demandeur est une manufacture spécialisée dans la fabrication, l'entreposage et l'entretien de conteneurs. Le projet a pour objectif de répondre aux besoins opérationnels de l'entreprise et d'aménager des espaces de bureau et de service pour les employés. L'agrandissement se fait en façade du bâtiment existant et en respectant l'alignement du mur latéral droit. La partie agrandie fait l'objet d'aménagement intérieur sur trois niveaux, avec l'aménagement d'une terrasse au niveau du 3e étage pour la commodité des employés.

Le projet présente un concept architectural sobre et contemporain. Un traitement équivalent est réservé à l'ensemble des façades. Les murs du RDC sont en brique modulaire de type Sioux City, couleur Ébonite velour, et le revêtement des étages supérieurs est composé de la même brique et d'aluminium de type Alpolic de couleur Gris Charcoal. Combinés à plusieurs fenêtres en RDC, de grands murs rideaux aux étages supérieurs offrent de la transparence et de la légèreté au bâtiment.

L'entrée principale est située sur le mur latéral gauche qui est considéré comme façade principale. Cette façade qui donne sur le nouveau stationnement est caractérisée par une saillie au niveau du 2e étage qui longe le trottoir.

La cour avant bénéficie d'un aménagement paysager composé de bandes végétalisées et la plantation d'un arbre à tous les cinq mètres. Des baies paysagères sont aussi disposées dans le stationnement pour offrir un minimum de 40% de canopée dans l'espace de stationnement.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent au chapitre 3 (Secteur industriel) du règlement numéro LAS-0014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3002747955), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la démolition de la partie bureau et service située en façade et la construction d'un nouvel espace bureau et service sur trois étages en cour avant, d'un bâtiment industriel situé aux 5005 à 5011, rue Irwin.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 avril 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis, à l'unanimité, un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que le projet favorise la qualité architecturale, esthétique et fonctionnelle du bâtiment;
- CONSIDÉRANT que le projet propose d'harmoniser les finis extérieurs du bâtiment afin de s'assurer de la qualité du traitement des façades et créer une continuité de traitement;
- CONSIDÉRANT que le projet permet de créer un rythme architectural diversifié en éliminant les longues façades;
- CONSIDÉRANT que le projet propose un aménagement paysager de qualité;
- CONSIDÉRANT que le projet propose un espace de stationnement avec plus que 20% végétalisé et plus que 40% de canopée;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (Secteur industriel);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-22

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1212363045

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles

De mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage des propriétés ci-après et de disposer des matières nuisibles, et ce, aux frais de chaque propriétaire, soit:

ADRESSE/ENDROIT	NUMÉRO AVIS	DATE AVIS	DÉLAI
Lots numéros 1 930 278 et 1 930 409 (rue Wanklyn)	20707-1 et 20707-1-1	8 avril 2021	7 jours
Lots numéros 5 459 064 et 5 459 065 (boul. Bishop-Power)	20687-1 et 20687-2	29 mars 2021	7 jours
7760, boul. Newman	20688-2	30 mars 2021	7 jours
9229, rue Airlie	19547-2	30 mars 2021	7 jours
Rue St-Patrick (Canadien Pacifique)	20692-1	31 mars 2021	7 jours
Boul. De La Vérendrye (Hydro-Québec)	20704-1	7 avril 2021	7 jours
Lot numéro 1 930 411 (rue Jean-Milot)	20708-1	8 avril 2021	7 jours

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-22 16:30

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363045

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage des propriétés ci-après et de disposer des matières nuisibles, et ce, aux frais de chaque propriétaire, soit:

ADRESSE/ENDROIT	NUMÉRO AVIS	DATE AVIS	DÉLAI
Lots numéros 1 930 278 et 1 930 409 (rue Wanklyn)	20707-1 et 20707-1-1	8 avril 2021	7 jours
Lots numéros 5 459 064 et 5 459 065 (boul. Bishop-Power)	20687-1 et 20687-2	29 mars 2021	7 jours
7760, boul. Newman	20688-2	30 mars 2021	7 jours
9229, rue Airlie	19547-2	30 mars 2021	7 jours
Rue St-Patrick (Canadien Pacifique)	20692-1	31 mars 2021	7 jours
Boul. De La Vérendrye (Hydro-Québec)	20704-1	7 avril 2021	7 jours
Lot numéro 1 930 411 (rue Jean-Milot)	20708-1	8 avril 2021	7 jours

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les propriétaires des immeubles ci-haut mentionnés ont été avisés par lettre recommandée de se conformer au règlement numéro 2191, articles 3.1, 5.2 et 7.5 et ils ne s'y sont pas conformés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel CHÈVREFILS
c/d amel.urb.& qmv <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2021-04-22



Dossier # : 1212363032

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de mars 2021

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de mars 2021 (voir liste en annexe).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-22 16:18

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363032

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de mars 2021

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement numéro LAS-0060 intitulé "Règlement sur l'occupation du domaine public" stipule que l'occupation du domaine public de façon temporaire, périodique ou permanente nécessite une autorisation. Cette autorisation est accordée par une résolution du conseil via une demande de certificat d'occupation du domaine public présentée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Lorsque la demande est conforme aux conditions du règlement numéro LAS-0060 et que les frais sont acquittés conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, un certificat est délivré par l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaires décisionnels:
 1212363013
 1212363021

DESCRIPTION

Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de mars 2021 (voir liste en annexe).

JUSTIFICATION

Conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, les sommes perçues sont les suivantes :

Mars 2021

Coût de base pour permis : 25 \$ X 35 certificats = 875,00 \$
 Coût occupation (rue, trottoir et terrain municipal): = 82 908,89 \$
Total : = 83 783,89 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel CHÈVREFILS
c/d amel.urb.& qmv <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2021-04-22



Dossier # : 1212363031

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, au montant de 58 190,08 \$ pour la demande de permis de construction (CO3002801634) visant la construction d'un bâtiment multifamilial de 21 logements sur le lot numéro 6 402 830 (boul. Bishop-Power)

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, au montant de 58 190,08 \$ pour la demande de permis de construction (CO3002801634) visant la construction d'un bâtiment multifamilial de 21 logements sur le lot numéro 6 402 830 (boul. Bishop-Power).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-22 16:20

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363031

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, au montant de 58 190,08 \$ pour la demande de permis de construction (CO3002801634) visant la construction d'un bâtiment multifamilial de 21 logements sur le lot numéro 6 402 830 (boul. Bishop-Power)

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement numéro 17-055, intitulé Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, exige préalablement à la délivrance d'un permis de lotissement que le propriétaire doit, au choix de la Ville, soit :

1. S'engager à céder gratuitement à la Ville une part de terrain faisant partie du site et équivalente à 10 % de la superficie du site, qui de l'avis de la Ville, convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel;
2. verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur du site;
3. verser une somme compensatoire et s'engager à céder une partie de terrain du site dont le total doit être égal à 10% de la valeur du site.

De plus, l'article 11 stipule que lorsque le site ou une partie du site a déjà fait l'objet:

1. D'une cession de terrain, une exemption de cession ou de versement est accordée;
2. d'un versement d'une somme compensatoire, le propriétaire doit verser la différence entre la somme déjà payée et la somme due.

Dans ce cas, ledit site (lots numéros 5 459 064 et 5 459 065 remplacés par le lot numéro 6 402 830) a déjà fait l'objet d'une compensation monétaire de $(10\% \times 44\$ \times 21\,255,5 \text{ pi}^2) = 93\,524,20 \$$.

Cette somme était payé dans le cadre d'une compensation monétaire totale de 309 735,25 \$ lors de la demande de lotissement DL-691 le 14 avril 2014 visant le remplacement du lot numéro 5 429 023 par quinze (15) lots portant les numéros 5 459 064 à 5 459 078.

La valeur du site est la valeur établie par la Firme Bourassa Jodoin et revue à la suite de la recommandation du Service des affaires juridiques de la ville, objet du sommaire décisionnel 1182363014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1. Sommaire décisionnel numéro 1142363021 (résolution CA14 20 0243 du 14 avril 2014).
2. Sommaire décisionnel numéro 1182363014 (résolution CA18 20 0347 du 9 juillet 2018) établissant un remboursement de 39 222,17 \$

DESCRIPTION

Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, au montant de 58 190,08 \$ pour la demande de permis de construction (CO3002801634) visant la construction d'un bâtiment multifamilial de 21 logements sur le lot numéro 6 402 830 (boul. Bishop-Power).

JUSTIFICATION

La nouvelle valeur du site est la valeur établie par la firme PARIS, LADOUCEUR & ASSOCIÉS INC. N/dossier 640000E-21 en date du 23 novembre 2020.

Selon l'article 5 du règlement numéro 17-055, le calcul doit représenter 10% de la valeur du site, soit: 1 770 000 \$ à un taux de 10% = 177 000 \$ moins l'exemption applicable pour les trois (03) logements de 3 chambres et plus présents dans le projet. De plus, en fonction de l'article 11, une exemption est applicable pour toute contribution en argent déjà payée pour ce site; soit la règle de calcul suivante:

Somme compensatoire = (10 % valeur du site / nombre total de logements) X (nombre de logements créés - nombre de logements de 3 chambres et plus) - une contribution en argent déjà payée pour ce site;

Donc la somme compensatoire = (1 770 000 x 10 % / 21) X (21 - 3) - 93 524,20 \$ = 58 190,08 \$

Ce montant sera imputé au compte budgétaire:

2412.0000000.000000.000000.25507.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2021-04-21



Dossier # : 1212363046

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une exemption de quatorze (14) cases de stationnement pour le bâtiment situé au 7580, rue Centrale

Accorder une demande d'exemption de quatorze (14) cases de stationnement, conformément aux dispositions de l'article 7.1.1 du règlement de zonage numéro 2098, telle que déposée par l'organisme à but non lucratif "Destination travail", concernant les locaux à être aménagés au 7580, rue Centrale.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-04-23 15:10

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363046

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une exemption de quatorze (14) cases de stationnement pour le bâtiment situé au 7580, rue Centrale

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme à but non lucratif Destination Travail met actuellement en place un projet novateur appelé La Maison des entrepreneurs. Cet espace sera un lieu destiné aux jeunes entrepreneurs de LaSalle et réunira, sous un même toit, tous les services nécessaires au démarrage, au développement d'entreprise et au bien-être de l'entrepreneur.

La clientèle pourra également profiter d'une programmation hebdomadaire, d'un accompagnement par le biais d'un conseiller-animateur, d'un espace de travail accueillant et convivial qui offrira de nombreux services de soutien en plus d'avoir accès à des outils technologiques et une adresse postale.

Le projet permettra, entre autres:

- Aux jeunes entrepreneurs de profiter d'un lieu à très faible coût à Montréal;
- à la population de tout âge des activités diverses gratuites (réseautage, ateliers, conférences, Fab Lab, etc.);
- de mettre à disposition des citoyens des outils favorisant le travail collaboratif.

La Maison des entrepreneurs permettra les échanges, favorisera l'entraide, le sens de l'initiative, l'implication citoyenne et l'esprit d'entreprise. Le projet a obtenu le soutien de deux partenaires financiers majeurs soit :

- Desjardins, via le Fonds du grand mouvement, qui appuie financièrement pour les 2 premières années la Maison des entrepreneurs;
- le CIUSSS s'installera dans les locaux de la Maison des entrepreneurs. Cette nouvelle dynamique mettra sur une approche repensée d'intervention auprès des jeunes. Ce point de service, en plus d'être situé dans un lieu accessible, offrira divers services de santé physique et mentale dont ceux d'un médecin pratiquant dont pourront profiter les jeunes entrepreneurs et bien sûr, les jeunes de la région.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Accorder une demande d'exemption de 14 cases de stationnement, conformément aux dispositions de l'article 7.1.1 du règlement de zonage numéro 2098, telle que déposée par l'organisme à but non lucratif Destination travail, concernant les locaux à être aménagés au 7580, rue Centrale.

JUSTIFICATION

Dans certaines zones, le conseil peut exempter de l'obligation de fournir des cases de stationnement, toute personne qui en fait la demande dans l'une ou l'autre des situations suivantes ou une combinaison de celles-ci :

- a) Soit lors de l'agrandissement d'un bâtiment principal de nature commerciale ou d'un usage principal de nature commerciale existant lors de l'entrée en vigueur de ce règlement;
- b) soit lors d'un changement d'usage principal;
- c) soit lors de la construction d'un nouveau bâtiment principal de nature commerciale.

Dans le cas de la demande d'exemption déposée par l'OBNL Destination travail, le paragraphe b) s'applique.

La demande d'exemption est jugée acceptable pour les raisons suivantes:

- L'usage projeté sera bénéfique pour la communauté LaSalloise;
- l'usage projeté est conforme au règlement de zonage, compatible et complémentaire aux activités commerciales de la rue Centrale;
- la configuration du site rend impossible l'implantation du nombre de cases stationnement exigé par le règlement de zonage;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des frais d'étude de 250 \$ plus 5 000 \$ par espace de stationnement sont exigibles pour toute demande d'exemption, à l'exception de celles provenant d'un organisme à but non lucratif.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du mois de mai

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2021-04-23



Dossier # : 1216456003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-04-22 17:00

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1216456003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-22

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines